N° 236. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Vendredi 29 Août 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 11, rue Centrale, 11.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement re-

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.....	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 fr.	— 22 fr.	— 44 fr.
Départem. limitrophes	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.
Autres départements...	— 13 fr.	— 25 fr.	— 48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Lyon, le 28 Août

Quelle que soit la solution à laquelle s'arrête la majorité de l'Assemblée nationale, qu'elle tente de rétablir la monarchie traditionnelle en mettant en pratique la théorie du *plus un*, formulée par les journaux orléanistes, ou que la force des événements la contraigne à organiser un gouvernement de forme républicaine, l'attitude du centre gauche aura sur l'issue de ses projets une incontestable et très-grande influence.

Aussi se préoccupe-t-on aujourd'hui des dispositions des membres influents de ce groupe parlementaire, plus peut-être que de la fusion elle-même, dont les chances de succès sont, on le sait, devenues de jour en jour plus incertaines. Les paroles de M. le duc de Broglie, au banquet d'Evreux, les résolutions, très-vraisemblables du reste, qu'attribue au comte de Chambord une correspondance récemment publiée par un de nos confrères lyonnais, semblent de nature à faire hésiter les plus intrépides sur l'opportunité de poursuivre des négociations demeurées, jusqu'à présent, infructueuses. D'après la correspondance à laquelle nous faisons allusion, le comte de Chambord aurait fait à l'un des envoyés qui le pressaient de faire connaître sa royale volonté cette réponse textuelle :

Je ne suis pas un candidat à la royauté, mais un principe de gouvernement. Si la France veut le gouvernement que je représente et qui est le seul que je lui puisse donner, alors je suis à sa disposition, et je veux bien traiter avec l'Assemblée de Versailles, qui est l'organe légal de la nation. Que si, au contraire, on ne veut qu'une monarchie de circonstance, destinée à légaliser les courants révolutionnaires, et à leur opposer une digue temporaire que la première génération renversera, alors il est inutile de m'appeler. Je sais bien que j'ai des principes impopulaires, mais ces principes sont ma force, sont ma raison d'être, et je ne puis pactiser, au fond, avec ce que je considère comme l'erreur, comme la cause du désarroi de la France.

En présence de déclarations aussi formelles, il faudrait une confiance bien robuste ou des illusions bien profondément enracinées, pour croire encore à la possibilité d'une restauration monarchique. La plupart des journaux qui s'étaient jetés, tête baissée, dans l'aventure, comprennent aujourd'hui tout ce qu'il y a de faux et de périlleux dans leur situation, et c'est en vue de parer aux conséquences de leur entraînement, que quelques-uns d'entre eux entreprennent à nouveau les « conservateurs » républicains.

Les procédés varient suivant le tempérament et les habitudes de polémique de ces divers organes, mais la tactique est la même chez tous. Les uns ont recours à la calomnie et annoncent comme une honte pour le parti républicain tout entier qu'une alliance est en voie de se conclure entre les bonapartistes et les « conservateurs » de gauche. Les autres admonestent ces derniers avec une certaine aigreur, et s'efforcent de démontrer qu'ils sont les pires ennemis de l'ordre social.

« Le gouvernement, écrivait il y a deux jours une feuille ministérielle, a trois espèces d'adversaires : les radicaux, les complices volontaires des radicaux et les *instruments inconscients des radicaux.* » — Cette dernière catégorie qui, de l'aveu de la même feuille, comprend « les esprits sages, modérés, pratiques et vraiment conservateurs » du parti républicain, n'est pas la moins dangereuse à ses yeux.

Si l'on avait jamais pu douter des véritables intentions des coalisés du 24 mai, la haine dont ses organes poursuivent les conservateurs du centre gauche suffirait à lever tous les voiles. Au nom de « l'ordre social » menacé, disaient-ils, par le fléau du radicalisme, c'est contre le maintien de la forme provisoire du gouvernement, c'est contre la république elle-même que s'est formée la ligue qui a porté au pouvoir le ministère actuel. Il devient presque oiseux de rappeler, comme une preuve irréfutable à l'appui de ce que nous avançons, que la constitution d'un cabinet « essentiellement conservateur » *mais* républicain, fut précisément la cause occasionnelle du renversement de M. Thiers. Si, comme on l'a répété souvent, comme on l'affirmait récemment encore, les groupes de droite n'eussent nourri aucune arrière-pensée contre les institutions existantes, leur devoir était tracé par la nature même et par la gravité des appréhensions qu'ils avaient pu concevoir. C'est dans les rangs du centre droit surtout que la combinaison Périer - Bérenger - Waddington devait rencontrer le plus ferme appui.

Reprocher à M. Thiers, qui avait laissé poser la candidature de son principal ministre contre celle de M. Barodet, ses complaisances pour le radicalisme, c'était une accusation moins injuste que ridicule. Prétendre aujourd'hui que « les républicains sages, modérés, pratiques et vraiment conservateurs » sont au nombre des plus dangereux adversaires du gouvernement, c'est s'aliéner à jamais les opinions modérées : mieux encore, c'est porter contre le gouvernement lui-même une accusation qu'il repousse, celle de poursuivre avant tout le renversement des institutions républicaines.

Est-ce là ce que voulait établir la presse officieuse ?

INFORMATIONS POLITIQUES

L'adresse à M. le comte de Chambord, en ce moment proposée à la signature des députés fusionnistes, sera, dit-on, présentée par une députation dont on espère que le départ pour Vienne pourrait avoir lieu du 10 au 12 septembre.

MM. de Franclieu et de Kerdrel seraient à la tête de la députation.

Les signataires de l'adresse sont surtout préoccupés, dit-on, de la faire parvenir au prince avant que celui-ci ait pris la parole dans un manifeste.

—

L'*Ordre* apprend d'excellente source, dit-il, que, loin d'être abandonné, le projet relatif à la fixation, pour une durée de trois ans, des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon sera déposé dès la réouverture de la session.

—

L'élévation du prix du pain à Paris ne laisse pas de préoccuper le gouvernement.

On assure qu'il en sera question aujourd'hui à la séance de la commission de permanence.

Concurremment à l'examen du projet relatif au rétablissement de la caisse de la boulangerie, on examine une autre proposition qui consisterait dans la création de boulangeries municipales.

On espérerait par là ramener les prix à un taux moyen beaucoup moins élevé.

Cependant l'avis qui semble prévaloir est, dit-on, en faveur du rétablissement de l'ancienne caisse, grâce à laquelle le maximum du prix du demi-kilogramme de pain ne dépassait jamais 20 centimes.

—

Le conseil des ministres s'est réuni le 27, au matin, à l'hôtel de la préfecture de Versailles. Tous les ministres, moins MM. de Dompierre d'Hornoy et Magne, retenus dans leurs départements, y ont assisté.

Le conseil a dû discuter la question des prochaines élections complémentaires et choisir ceux de ses membres chargés de le représenter à la prochaine séance de la commission de permanence.

—

On a, paraît-il, donné beaucoup trop d'importance aux manifestations des pèlerins de Saint-Amand.

Il résulte, en effet, d'une communication adressée par le procureur de la République à l'*Echo du Nord* :

1° Que le drapeau blanc n'a pas été exhibé par les pèlerins ;

2° Qu'aucun cantique en l'honneur de la délivrance de Pie IX et d'une guerre contre l'Italie n'a été chanté ; que les pèlerins et le clergé n'ont chanté qu'un ou deux versets du *Magnificat* ;

3° Qu'il n'y a pas eu de délits mutuels, les pèlerins et les prêtres ayant été frappés sans aucune espèce de provocation, etc.

On sait notre opinion sur les pèlerinages, et en général sur toutes les manifestations religieuses ou autres.

Tant que ces manifestations ne dégénèrent pas en agissements politiques, nous ne pouvons que les regretter comme inopportunes, en attendant que la vraie sagesse vienne éclairer le pays.

—

Le 16 août dernier, dit la *Patrie*, deux officiers prussiens en bourgeois entraient dans un café à Liége. Le service est mal fait, paraît-il. Ces messieurs s'impatientaient, et l'un d'eux finit par dire à haute voix :

— Il n'y a donc pas ici un officier français pour nous servir ?

A ces mots, M. O'Sullivan, major aux guides, se lève, va droit au Prussien et lui dit :

— Il n'y a pas ici d'officiers français, mais il y a des officiers belges, et ils sont solidaires de l'honneur de leur camarades de France. Voici ma carte.

Un autre officier remit sa carte au deuxième Prussien, et rendez-vous fut pris pour le lendemain matin ; mais on n'y trouva qu'un des Allemands, l'autre s'étant esquivé.

M. O'Sullivan a tué raide d'une balle celui qui restait.

Nous apprenons qu'un grand nombre d'officiers français ont envoyé leur carte au commandant belge, par sympathie pour sa courageuse intervention.

—

Le gouvernement français avait envoyé à Jérusalem, en mission active ordinaire, le gérant du consulat de France à Beyrouth, M. Roustan, qui avait pour mission de régler, de concert avec M. Crampon, agent de la France en Palestine, les difficultés relatives à la grotte de Bethléem.

On se rappelle que quelques moines fanatiques grecs avaient envahi, il y a quelques mois, le sanctuaire, et s'y étaient livrés à des actes de spoliation contre lequels la France a réclamé.

De son côté, la Porte a envoyé un commissaire sur les lieux, et l'on assure que la question a été réglée à la satisfaction du gouvernement français, dont les droits ont été pleinement sauvegardés.

M. Roustan va retourner à Beyrouth, et tout donne lieu de croire qu'aucun nouvel incident ne se produira aux Lieux-Saints.

—

On lit dans la *Patrie*, de Genève, du 26 :

« Une note de M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, à M. Kern, ministre suisse à Paris, répond négativement à la demande d'exemption du service militaire français en faveur des enfants de Français naturalisés suisses, nés avant la naturalisation de leur père. La naturalisation acquise par le père à l'étranger n'exerce aucune influence sur la condition de ses fils déjà nés, personne en France n'ayant le droit, par son fait seul, de modifier l'état et la capacité d'autrui.

« Quant à la proposition du conseil fédéral de prévenir par un arrangement diplomatique les réclamations qui s'élèvent parfois, lors du tirage au sort, en ce qui concerne les effets de la naturalisation, le gouvernement français ne peut y adhérer pour le moment. « Les considérations qui ont amené le pouvoir législatif à faire peser sur tous, en France, l'obligation du service militaire, ne sont pas conciliables avec un arrangement qui faciliterait à un certain nombre de jeunes gens le moyen de se soustraire, en passant à l'étranger, au devoir que la loi leur impose. »

—

La nomination de M. Castelar à la présidence des Cortès atteste un certain retour aux idées conservatrices. On se rappelle, en effet, que cet homme d'Etat s'était prononcé énergiquement contre la désorganisation de l'armée et en faveur des idées d'ordre sans lesquelles aucune monarchie ni aucune république ne sont possibles. Peut-être M. Castelar se fait-il des illusions sur la république fédérale, dont l'essai jusqu'à ce jour n'a pas été heureux ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que le nouveau président des Cortès est un homme honnête et modéré, qui désire sincèrement le bien de son pays et qui a montré un vrai courage en répudiant les doctrines des anarchistes.

Quant aux nouvelles du Nord et de Carthagène, il faudrait non-seulement un singulier déploiement de sagacité critique, mais encore une grande et inutile dépense de temps pour se reconnaître au milieu de ces informations presque toujours incomplètes et trop souvent contradictoires.

—

L'*Indicateur de Kœnigsberg* contient une nouvelle qui donne matière aux plus sérieuses réflexions.

Il annonce que 12 jeunes gens, ayant à satisfaire à l'obligation du service militaire, sont assignés devant le tribunal du district d'Allenstein sous le chef d'émigration illicite. En outre, 60 hommes de la landwehr et de la réserve du bataillon de Bertenstein sont sous le coup d'une poursuite semblable.

La statistique de l'émigration prussienne fournit à ce point de vue spécial des renseignements d'une nature aussi peu satisfaisante que possible.

De 1862 à 1871, le nombre des émigrés astreints au service militaire était de 8,8 pour cent. En 1871, ce chiffre s'est élevé 19,3 pour cent.

En 1862, sur 10,000 habitants, on comptait 0,67 pour cent émigrés n'ayant pas satisfait à la loi militaire.

En 1871, ce chiffre s'est élevé à 3,01 pour cent. D'où il suit qu'en 1871 presque un cinquième du nombre total des émigrés étaient des jeunes gens fuyant l'application de la loi militaire.

Voilà des chiffres à méditer et qui s'imposent d'eux-mêmes à la sollicitude de nos législates.

—

Le shah a dû quitter lundi Constantinople, accompagné de l'ambassadeur de Russie, le général Ignatiew, jusqu'au port de Poti. De là il traversera l'isthme caucasien jusqu'à la frontière persane, accompagné du général prince Menschikoff.

Il était à présumer que la visite du shah ne resterait pas sans quelque influence sur la solution de certains différends qui, depuis longtemps, créent de grandes difficultés entre les deux Etats musulmans et qui ont, jadis, donné lieu à des conflits sérieux.

En effet, le télégraphe nous annonce que les deux gouvernements, représentés par leurs grands-vizirs se sont entendus, en principe, sur toutes les questions pendantes. Ce sera pour la Perse, le meilleur résultat de la tournée européenne de son souverain.

La question de la délimitation des frontières serait soumise à une commission mixte turco-persane, et dans le cas d'un désaccord on s'en rapporterait à l'arbitrage de l'Angleterre et de la Russie.

Quant aux résidents persans, ils jouiront des droits assurés aux nations les plus favorisées, sauf dans les cas de délits graves où ils seraient jugés par les tribunaux criminels ottomans.

Nous avons, dans notre numéro d'avant-hier, protesté, au nom de notre rédacteur en chef, contre les allégations calomniatrices à son endroit que contenait une correspondance de Strasbourg publiée dans l'*Univers* du 25 mai. En même temps, nous avons annoncé que M. Schnéegans répondrait lui-même ; nous recevons aujourd'hui communication de la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au *Journal d'Alsace* :

Monsieur le rédacteur,

On me communique le numéro de l'*Univers* qui est arrivé ici ce matin. Ce journal s'occupe de moi dans une correspondance, datée d'Alsace. Voici en quels termes ce journal s'exprime :

« M. Schnéegans, abandonnant le journalisme lyonnais, vient de rentrer à Strasbourg. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que ce défenseur du patriotisme radical vient d'accepter du gouvernement allemand en Alsace un poste important et lucratif. Ce sont ses amis, les patrons et rédacteurs du *Journal d'Alsace*, le nouveau compère strasbourgeois de l'*Industriel alsacien*, qui lui ont préparé la voie et lui ont ménagé le bon accueil du gouvernement de M. de Bismarck. »

« D'après divers indices plausibles, ce personnage espère, dans quelques mois d'ici, devenir, avec l'aide du gouvernement, le représentant de l'Alsace au Reichstag de l'empire allemand. La chose, du reste, n'est pas impossible. »

L'histoire de l'*Univers* n'a qu'un défaut : elle n'est pas vraie.

Je suis à Strasbourg depuis huit jours pour voir ma mère malade et mes amis, que je n'ai pas vus depuis trois ans.

Je n'ai pas accepté du gouvernement allemand un poste important et lucratif, que le gouvernement allemand n'a pas songé, et pour cause, à m'offrir.

Mes amis, les patrons et rédacteurs du *Journal d'Alsace*, ne m'ont préparé aucune voie ni ménagé aucun bon accueil de n'importe qui.

Malgré les indices plausibles de l'*Univers*, je n'espère en aucune façon devenir avec l'aide du gouvernement allemand, ni avec l'aide de qui que ce soit, le représentant de l'Alsace au Reichstag de l'empire allemand.

Et la chose est parfaitement impossible, par la bonne raison que j'ai opté pour la France et n'ai pas, que je sache, retiré mon option.

Pour tout le reste, l'article de l'*Univers* est la vérité même.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma considération très-distinguée.

A. SCHNÉEGANS,
Ancien député du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 25 août 1873.

LA QUESTION DU DRAPEAU

On a remarqué, dans notre numéro d'hier, un extrait d'un article du *Monde* dans lequel la question du drapeau est traitée assez légèrement pour faire croire qu'elle n'existe pas réellement.

D'après le *Monde*, on s'en souvient, « le drapeau regarde l'armée. On peut être sûr que le comte de Chambord ne fera rien qui puisse mécontenter l'armée. Elle sera consultée et décidera quel est son drapeau. Qu'il y ait un drapeau ou qu'il n'y en ait pas, qu'il soit d'une couleur ou d'une autre, l'essentiel est qu'il ne soit pas un brandon de discorde. »

Il est peut-être bon de rapprocher cette déclaration du journal légitimiste de cette autre signée « Henri » et datée de Chambord, 5 juillet 1871 :

La France m'appellera et je viendrai à elle tout entier, *avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.*

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français !

Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; *le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.*

Je suis et veux être de mon temps ; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme et rendu grâce à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait aux gloires de la France.

Entre vous et moi il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée.

Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance ou la crédulité auront parlé de priviléges, d'absolutisme ou d'intolérance, que sais-je encore, de dîme, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de ressusciter à vos yeux, *je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc.*

C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale ; c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont acquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs.

Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle, dont le monde est menacé.

Je le confierai sans crainte à la valeur de notre armée ; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

Je l'ai reçu comme *un dépôt sacré* du vieux roi mon aïeul mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté. Français, Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV.

Quand le *Monde* vient affirmer, après de pareilles déclarations, que la question du drapeau est sans portée, il est bien peu respectueux pour le prince dont il veut faire notre roy.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le préfet maritime de Brest, commandant l'état de siége, en vertu du décret du 13 août 1870 qui met la ville de Brest en état de siége, a interdit une conférence que se proposait de faire M. Rousseau, député, dans la salle de la Bourse de Brest.

Le sujet de la conférence devait être :

« Les moyens de renverser le gouvernement du 24 mai. »

***

Voici un trait de patriotisme qui honore fort M. le duc de Doudeauville.

L'Etat doit au département de Loir-et-Cher trois millions pour l'indemnité de guerre, mais il a trente ans pour se libérer.

D'un autre côté, l'état financier du département ne lui permet pas de faire lui-même ce remboursement immédiat.

Qu'a fait M. le duc de Doudeauville ? Il s'est généreusement substitué au département et il a versé la somme nécessaire pour payer toute l'indemnité sans retard.

***

Le théâtre de Strasbourg, qui a été détruit par le bombardement, vient d'être complétement reconstruit, et les autorités allemandes en ont fixé l'inauguration au 4 septembre.

Les affiches annonçant cette fête dramatique ont été arrachées et lacérées quelques heures après leur apposition.

***

Une dépêche de Berlin nous apprend que Carl Willem, auteur du *lied* intitulé : le *Guet sur le Rhin (die Tracht am Rhein)*, est mort mardi soir, à Schmalkalde.

Tout le monde connaît ce chant national ; il a été exécuté, il y a quelques semaines, à Vienne, où il provoque d'ordinaire des protestations très-énergiques.

***

On sait que le prince Auguste de Wurtemberg a inauguré récemment à Saint-Privat le monument élevé aux soldats de la garde tombés pendant la lutte. Ce monument est sur le champ de bataille de Saint-Privat-la-Montagne.

En réponse à la lettre qu'il a adressée au roi Guillaume, pour lui rendre compte de la cérémonie, il a reçu le télégramme suivant :

« Je vous remercie de votre communication sur l'inauguration du monument de la garde à Saint-Privat, et je suis heureux de savoir désormais assuré pour longtemps le souvenir de la gloire de ma garde sur ce terrain arrosé par son sang, en même temps que ma reconnaissance pour son dévouement et son courage héroïque ne s'effacera jamais de mon cœur.

« GUILLAUME. »

Le corps de la garde prussienne comptait au début de la campagne 43.664 hommes. Il a perdu en tout 10,055 officiers ou soldats. La

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 29 Août 1873. — 11

LE

Mystère d'Edwin Drood

PAR

Ch. DICKENS

CHAPITRE V.

M. DURDLES ET SON AMI.

(Suite)

— Que fais-tu à cet homme, s'écrie Jasper, sorti de l'embre et apparaissant tout à coup en point éclairé par la lune.

— J'en fais une cible.

— Donne-moi ces pierres que tu as dans la main.

— Oui, je vous les donnerai par la tête, si vous ne me lâchez pas, dit le gamin en se débattant et en prenant le large. Je vous crève les yeux si vous ne regardez pas d'un autre côté.

— Petit démon que tu es, que t'a fait cet homme ?

— Il ne veut pas rentrer chez lui.

— Et en quoi cela te regarde-t-il ?

— Il me donne un sou pour le faire rentrer chez lui, si je le trouve dehors trop tard, dit l'enfant.

Puis il se mit à chanter comme un petit sauvage :

Gare ! gare ! gare !
Je t'y prends ;
Il est plus de dix heures ;
Si tu ne rentres pas,
Je te jetterai des pierres,
Gare ! gare ! gare !
C'est l'avertissement du coq,
Il s'éveille ! il s'éveille !
Gare ! gare ! gare !

Et, en appuyant sur le dernier mot, il lança une nouvelle pierre à Durdles.

Cette composition poétique était évidemment un signal convenu pour avertir Durdles de se mettre à l'abri, s'il le pouvait, ou de rentrer chez lui, comme il le devait.

Jasper, d'un signe de tête, invita l'enfant à le suivre, jugeant peut-être également inutile d'employer la force ou les voies de conciliation, et il s'avança vers la grille.

Le lapidé Durdles était appuyé, tout absorbé dans sa méditation.

— Connaissez-vous cet être... je veux dire cet enfant ? lui demanda Jasper embarrassé pour trouver une désignation applicable à cette malfaisante petite créature.

— C'est Deputy, répondit Durdles en hochant la tête.

— Est-ce là... son... nom ?

— Deputy... oui, répéta Durdles.

— Je suis domestique à l'auberge des Voyageurs à Deux sous, fit le gamin. Dans la maison, tout domestique est appelé Deputy. Quand tout le monde est rentré et que les voyageurs sont au lit, je sors et me promène pour ma santé.

Puis, reculant de quelques pas, il se mit en position de lancer de nouvelles pierres en chantant :

Gare ! gare ! gare !
Je t'y prends ;
Il est plus de dix heures ;
Si tu ne rentres pas,
Je te jetterai des pierres,
Gare ! gare ! gare !
C'est l'avertissement du coq,
Il s'éveille ! il s'éveille !
Gare ! gare ! gare !

— Tiens toi donc tranquille ! lui cria Jasper ; et ne lance pas de pierres à cet homme, lorsque je suis aussi près de lui, où je t'étrangle ! Allons Durdles, laissez-moi vous reconduire chez vous. Dois-je vous prendre votre paquet ?

— Non pas ; sous aucun prétexte, répliqua Durdles. Voyez-vous, monsieur Jasper, Durdles faisait ses réflexions lorsque vous êtes survenu ; il méditait, environné de ses ouvrages, comme un auteur populaire. Là, est votre beau-père.

Il montrait un sarcophage entouré d'une grille dont la pierre blanche était éclairée par la lune.

— Ici, c'est madame Sapsea.

Il indiquait la place où s'élevait le monument de son épouse attentive.

— Voilà le défunt bénéficier.

Il désignait du doigt la colonne brisée qui recouvrait les restes de ce révérend gentleman.

— Voilà le collecteur des taxes.

Il pointait du doigt un vase posé sur un socle qui ressemblait à une brique de savon.

— Enfin, voilà le pâtissier, premier confectionneur de muffins, très-respecté.

Il faisait voir une autre pierre tumulaire.

— Ils sont tous là bien en sûreté dans les tombes construites par Durdles. Quant aux individus du commun qui sont enfouis sous la terre, au milieu des ronces, moins on en parle, mieux cela vaut. Ce sont des pauvres gens bien vite oubliés.

— Ce petit être... ce petit vagabond... ce Deputy est derrière nous, — dit Jasper en se retournant, — est-ce qu'il va nous suivre ?

Les relations entre Durdles et Deputy étaient d'une nature capricieuse.

Lorsque Durdles regardait en arrière avec la grave lenteur résultant de l'état toujours incertain de ses idées, Deputy faisait un circuit et se mettait sur la défensive.

— Deputy, tu n'as pas crié le « gare » d'avertissement avant de commencer à me jeter des pierres ce soir, dit Durdles se rappelant tout à coup cette offense imaginaire.

— Ce n'est pas vrai !... J'ai crié !... répliqua Deputy.

Il ne connaissait pas de forme de dénégation plus polie.

— J'avoue mon tort, dit Durdles, aussi prompt à oublier l'injure qu'il l'avait été à se l'imaginer. — Durdles dit : J'ai tort, frère, à Pierre le petit sauvage. Mais il a trouvé un but dans la vie.

— Un but sur lequel il dirige ses coups, insinua M. Jasper.

— C'est vrai, monsieur, reprit Durdles, se rendant pleinement à la justesse de l'observation, un but sur lequel il vise. Je l'ai pris un jour par la main et je lui ai donné un but. Qu'était-il auparavant ? Un destructeur. Quelle œuvre accomplissait-il ? Une œuvre de destruction ? Qu'y gagnait-il ? Quelques courts séjours dans la geôle de Cloisterham. Pas une personne, pas une chose, pas une fenêtre, pas un cheval, un chien, un chat, un oiseau, une poule ou un cochon qu'il ne lapidât faute d'avoir un but raisonné. Ce but raisonné je le lui ai offert, et maintenant, il peut gagner honnêtement son sou et réaliser ses six sous par semaine.

— Je m'étonne qu'il n'y ait pas de concurrents.

— Il n'en manque pas, mais il les écarte à coups de pierres. Maintenant, je ne sais pas ce qu'on doit penser de mon idée, poursuivit Durdles en retombant dans ses réflexions confuses. Je ne sais comment on peut la qualifier. N'est-ce pas quelque chose comme une sorte de plan d'Education Nationale ?

— Je n'oserais dire non, répondit Jasper.

— Ni moi non plus, fit Durdles. Alors nous n'essaierons pas de qualifier mon idée.

— Mais enfin ce Deputy est toujours derrière nous, repeta Jasper. Je vous ai demandé s'il allait nous suivre ?

— Nous ne pouvons faire autrement que de passer devant l'auberge des Voyageurs, si nous prenons le chemin le plus court pour revenir chez moi, fit observer Durdles. Quand nous serons arrivés là, nous l'y laisserons, le petit sauvage.

Ils continuèrent donc leur chemin.

Deputy formait l'arrière garde et troublait le silence de la nuit par le sifflement des pierres qu'il lançait contre chaque mur, chaque poteau, chaque pilier, contre chaque objet inanimé qui s'offrait à lui sur le chemin.

— Y a-t-il quelque chose de nouveau en bas dans la crypte, Durdles ? demanda John Jasper.

— Quelque chose de vieux, voulez-vous dire, murmura Durdles, ce n'est pas là qu'il faut chercher du nouveau.

— Je voulais dire : N'y a-t-il aucune nouvelle découverte faite par vous ?

— Si vraiment, un vieux personnage sous le septième pilier à gauche, quand vous descendez les marches brisées de la petite chapelle souterraine. J'ai découvert, si je puis dire que la découverte soit faite, que ce devait être un de nos vieux porteurs de crosse. Si l'on en juge par le peu de largeur des passages pratiqués dans les murs, par l'étroitesse des escaliers et des portes qui servaient à ces gens-là, leurs crosses devaient terriblement les gêner ; et, si deux d'entre eux se rencontraient à l'improviste, ils devaient choquer leurs mitres l'une contre l'autre.

Sans relever ce que cette observation pouvait avoir d'exagéré, M. Jasper considérait son compagnon, couvert de la tête aux pieds d'un vieux mortier de plâtre et de sable.

Il se sentait comme pris d'un intérêt romanesque pour cette vie étrange.

— Votre existence est curieuse, Durdles, dit-il.

Sans laisser voir s'il prenait cette remarque pour un compliment ou une offense, Durdles répliqua d'un air rogue :

— La vôtre ne l'est pas moins.

— Ma destinée, comme la vôtre, me condamne à vivre dans la froide et humide atmosphère des ruines, reprit Jasper. Mais il y a plus de mystère et d'intérêt dans vos rapports avec la vieille cathédrale que dans les miens. Il me vient parfois l'idée de vous demander de me prendre comme disciple, comme une espèce d'apprenti libre. J'irais quelquefois avec vous examiner ces vieux et étranges recoins dans lesquels vous passez vos jours.

Le maçon Stony répondit vaguement.

— Tout le monde sait où trouver Durdles quand on a besoin de ses services.

Ce n'était pas la stricte vérité, mais cela y ressemblait beaucoup, en ce sens qu'on était toujours sûr de trouver Durdles en état de vagabondage quelque part.

— Ce qui éveille surtout mon attention, — dit Jasper, poursuivant l'ordre d'idées dans lequel il était entré, — c'est la rare précision avec laquelle vous découvrez la place où un corps a été mis en terre... Eh bien ! qu'arrive-t-il ?... Est-ce que votre paquet vous gêne ? Laissez-moi donc m'en charger.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

seule journée de Saint-Privat (le 16 août) lui coûta 8,119 hommes, dont 1,950 tués.

***

L'existence du cabinet noir en Prusse vient d'être constatée par un arrêt.

Un journal avancé de Berlin, le *Wolkstaat*, avait accusé la police de mettre la main sur la plupart des lettres qui lui étaient adressées, soit pour les faire [illegible], soit pour en prendre connaissance.

Le gérant, poursuivi en calomnie et condamné [illegible] semaines de prison en première instance, vient d'être acquitté en appel.

Voici un des considérants de l'arrêt :

Attendu qu'il résulte de l'enquête et de l'audition des témoins que très-souvent des lettres ou paquets adressés au *Wolkstaat* par les chefs du parti démocratique, aussi bien que ceux que les démocrates de Berlin envoyaient à leurs coreligionnaires au dehors, n'ont pas été remis du tout à destination, ou bien l'ont été dans un état prouvant qu'ils avaient été ouverts.

Par ces motifs, etc., la cour acquitte.

***

La cour de Brunswick prend le deuil pour huit semaines, à l'occasion de la mort du duc Charles.

***

Sir Samuel Baker, Mme [illegible] le lieutenant Baker et leur suite sont a[illegible] à Suez.

Ils sont attendus au Caire dans deux ou trois jours.

***

Une dépêche du Gabon annonce la mort du roi de Dahomey, enlevé par une congestion cérébrale provoquée par l'abus du tafia.

Comme il n'était pas aimé, il a été peu regretté : aussi n'a-t-on immolé sur son tombeau que vingt-quatre femmes au lieu de milliers d'esclaves que l'on avait l'habitude de sacrifier en pareille circonstance.

Les travailleurs chinois en Australie

Le *Journal des Débats* publie les détails curieux qui suivent sur les travailleurs chinois qui affluent dans l'Australie.

Ainsi que l'a écrit M. de Molinari, les Anglais, jaloux de la concurrence de ces robustes et laborieux enfants du Céleste-Empire, ont frappé d'une taxe de 10 liv. st. tout Chinois arrivant de Chine et débarquant directement sur la terre australienne. Mais le Chinois, né malin, que fait il pour se soustraire à cette taxe ?

Il touche barre à un port quelconque autre qu'un port de l'Australie, il arrive sur cette terre inhospitalière sous pavillon étranger, et échappe ainsi à la rapacité des colons de la Nouvelle-Galles.

Depuis 1850, époque à laquelle furent découverts les gisements aurifères, l'émigration chinoise s'est accrue [illegible], et, il faut le dire, ces sujets étrangers ont non-seulement envahi les travaux des placers, mais ils ont victorieusement accaparé la plupart des professions lucratives dans les grandes villes, à Sydney, à Melbourne, à Adélaïde.

Le [illegible] Chinois se porte à merveille au travail, à la sobriété, à l'économie. Vif, laborieux, intelligent, le Chinois apprécie et pratique tous les métiers les plus durs avec une adresse et une assiduité sans égales.

On voit à Melbourne les Chinois exercer la profession de menuisier, de serrurier, de tonnelier, de fabricant d'outils, de charpentier, etc.

Ils sont restaurateurs, [illegible] fleuristes, cordonniers et tailleurs. [illegible] la pêche est très connue.

Une des industries utiles dans lesquelles se distinguent les Chinois est celle de restaurateur en plein vent.

Un homme [illegible] attirait d'un [illegible] dans les rues de la ville, appelant à lui ceux que la faim aiguillonne et qui, éloignés de leur domicile, n'ont pas le courage de [illegible] pour aller dîner chez eux. Il y a [illegible] restaurant aérien un fourneau, du feu, des casseroles, des plats, des assiettes, du poisson, de la viande, des œufs, des légumes, du beurre, du poivre et des épices, au gré des consommateurs.

Le client s'arrête, choisit son plat, s'assied sur un escabeau et prend son mets assaisonné, cuit et servi dans l'espace de quelques minutes pour un prix très modique.

Il y avait à Paris, il y a quelques années, et il existe peut-être encore aujourd'hui dans certains quartiers une industrie se rapprochant de celle-là. Des femmes pourvues d'un éventaire sur lequel se trouve un réchaud offraient aux passants des saucisses toutes cuites sous les yeux du client et baignant dans une graisse extraite, par exemple, de je ne sais quel animal.

Comme autre profession fort divertissante à voir en Australie, il faut citer celle du barbier ambulant. Sur la tête du Chinois est une bouilloire d'eau chaude et aux deux extrémités d'un bambou qui repose sur ses épaules sont : le vase d'eau froide, le plat à barbe, les rasoirs, la savonnette et les ciseaux. Le Figaro fait assoir la pratique sur le sol, la rase, la peigne, lui coupe les cheveux, la nettoie, l'épouge, etc., en un instant pour quelques sous.

On pourrait citer bon nombre d'autres professions exercées en plein vent par les Chinois, qui excellent généralement dans toutes, et qui par cela même excitent la jalousie des industriels australiens, qui ne peuvent lutter avec ces étrangers d'adresse et de modicité dans les prix.

NOUVELLES A LA MAIN

[illegible] quittait Na-[illegible] de manc[illegible] qui, charg[illegible] quelques...

[illegible] on l'entend appeler :

— Psst ! psst !... [illegible] assis au bord du chemin cou[illegible] lèt s'arrête. Il [illegible] soir laissé [illegible] un colis. Il revin[illegible] pas, et s'ap[illegible] du tazza[illegible]

— Je pensais [illegible] que vous reviendriez [illegible] Il fait si [illegible] m'avoir évité la [illegible]

— Le train était manqué !

***

On sait qu'il y a [illegible] un prestidigitateur [illegible] rite.

Hier, il offrait à l'*honorable* [illegible] un louis avec une pièce de vi[illegible]

A ces mots, un spectateur [illegible] fournir le franc demandé.

En effet, le tour est fait.

— Voyons, dit-il, [illegible] bien un louis, ou [illegible]

Là-dessus il s'[illegible] de glisser la pièce dans son poche [illegible]

— Eh bien ! lui demande le pr[illegible]teur.

— Que je vous rende mon louis ? merci, je ne tiens pas à ce que vous m'en refassiez un franc.

Il a fallu l'intervention du commissaire de service.

***

A propos de l'amour de la hiérarchie, que possèdent à un si haut degré tous nos administrateurs, on me raconte, ce qui suit, au sujet d'un personnage maintenant très en évidence :

Lorsqu'il donne un repas officiel, il sait proportionner ses égards à la qualité de chaque convive.

S'agit-il d'offrir une bombe glacée, il dit aux préfets :

— Mon cher préfet, vous offrirais-je un peu de cette bombe ?

Aux sous-préfets :

— Monsieur le sous-préfet, veuillez accepter un peu de bombe.

Aux secrétaires généraux :

— Monsieur, acceptez donc un peu de bombe.

Aux conseillers de préfecture :

— Prenez de ma bombe.

Enfin, aux simples employés :

— De la bombe, hein ?

***

Les indiscrets, retour de Frohsdorff, ne se font pas faute de raconter des anecdotes assez piquantes sur les menus détails de l'entrevue.

Il paraîtrait, entre autres choses, que si le comte de Chambord tient beaucoup à son drapeau blanc, il ne se fait pas faute, à l'occasion, de s'égayer aux dépens de ceux qui seraient de[illegible] en tenir la hampe.

Un [illegible] :

Un de ses fournisseurs lui vantait l'onction de M. de X..., sa fidélité aux cultes du passé.

— Ne trouvez-vous pas, sire, qu'il s'exhale de lui comme un parfum...

— Oui, répond le comte de Chambord, il a l'air embaumé !

***

Quelques pensées d'Alfred Bougeart, le La Rochefoucauld du *Charivari* :

Les gens qui disent du bien de tout le monde portent bien vite la peine de cette politique : il n'y a plus que le louangé qui les crote.

— On ne s'enrichit guère outre mesure qu'en brusquant la chance d'en ruiner d'autres avec soi. C'est le côté délictueux des grandes fortunes acquises. L'homme vraiment honnête est plus timide.

— L'amour et l'amour-propre ne vont pas longtemps de compagnie.

— Quand on a joui du bonheur de faire un heureux, a-t-on vraiment le droit de se plaindre de son ingratitude ?

— Je sais gré au légionnaire qui ne laisse poindre qu'au imperceptible petit coin de ruban, bout d'oreille de la vanité.

— Il ne faut jamais serrer trop le lien de l'amitié, il se briserait.

— En conscience, si l'on ne voulait briller que par les qualités qu'on a, on ne brillerait pas assez.

CONGRÈS
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Conférence de M. Janssen

M. Janssen nous a retracé avec cette précision admirable de sa parole l'histoire scientifique du soleil. Il a divisé cette histoire en trois grandes époques : la première, où le soleil n'avait encore été observé qu'à l'œil nu ; la deuxième, où on l'a observé avec la lunette (cette époque commence avec Fabricius et Galilée) ; la troisième époque, où on l'a observé avec le spectroscope (cette époque commence avec l'analyse spectrale).

L'orateur ne s'est pas occupé de la première époque. Il nous a montré d'abord l'astronome hollandais Fabricius, qui en 1611 découvrit les taches du soleil en s'aidant de la chambre noire de Porta, à l'aide [illegible] laquelle il recevait sur un papier l'image du soleil.

Fabricius vit ainsi une série de taches. Chose [illegible] suivants il les vit dépl[illegible] se rapprochaient du bord du disque, elles allaient plus lentement. Enfin, elles disparurent. Quelque temps après, elles apparurent du côté opposé. L'astronome comprit que ce mouvement des taches démontrait la rotation du soleil.

Galilée avait fait la même découverte. Dans un manuscrit inédit, l'on trouve une lettre adressée au cardinal Maffeo, depuis pape sous le nom d'Urbain VIII, dans laquelle il annonce que, depuis 18 mois déjà, il a constaté la présence des taches. Il découvrit aussi l'existence des *facules*, c'est-à-dire des espaces plus lumineux qui existent autour des taches et en dehors.

Il fixa la durée de la rotation solaire à un petit mois [illegible], ce qui se rapproche de la durée ap[illegible]. Le P. Scheiner publia en 1630 sa *Rosa Ursina*. Entre autres choses on y trouve la constatation de la découverte de la *pénombre* et des lucules. Une tache du soleil se compose habituellement de deux parties. L'une, qui occupe le milieu, est d'un noir prononcé et s'appelle le noyau. L'autre s'étend plus ou moins régulièrement sur tout le contour du noyau, c'est la pénombre. Les lucules sont des points brillants, allongés qu'on voit sur toute la surface du soleil.

Wilson reconnut qu'en se déplaçant le soleil change d'aspect. Le bord de la pénombre qui regarde le centre du soleil diminue en s'avançant vers le bord du disque ; la largeur de la pénombre augmente, il conclut de cet effet de perspective qu'une tache est un trou dont la pénombre est le talus. Il admit que le soleil se compose d'une enveloppe et d'un noyau. Quand l'enveloppe se déchire, on voit le noyau, ce sont les taches.

Langier découvrit que les taches n'avaient pas un mouvement uniforme dans toutes les latitudes, et il attribua ces apparences à des mouvements propres que posséderaient les taches indépendamment de leur mouvement général.

Carrington montra que le mouvement irrégulier des taches vient de ce que chaque zone solaire parallèle à l'équateur tourne avec une [illegible] qui lui est propre. Le soleil se tord sur [illegible]. M. Janssen a montré une figure [illegible] aux yeux les conséquences [illegible] de ce mouvement irrégulier.

Remarquons que les taches solaires ne se produisent pas sur la totalité de la surface de l'[illegible] dans une zone qui, [illegible] terre, s'étend de [illegible] du soleil jusqu'à [illegible] équateur.

[illegible] taches dont la structure [illegible] mouvement tourbillonnaire vi[illegible] dont.

On a fait de grandes recherches sur les in[illegible] des taches solaires sur nos [illegible] Mons. le premier avait cru [illegible] hérité du blé en [illegible] nombre d'années et le [illegible] taches. A l'époque de ce grand [illegible], une semblable idée peut lui être pardonnée. Aujourd'hui elle serait ridicule, puisqu'on sait que quand le blé est rare en Angleterre il est abondant en France, ou en Russie, ou aux Etats-Unis.

***

La troisième période de l'histoire du soleil commence à Kirchoff. Dans les dernières années de cette période, les découvertes de M. Janssen dont, à sa coutume, il n'a parlé qu'avec la plus extrême modestie, tiennent une place énorme.

Jusqu'à Kirchoff on n'avait pu étudier du soleil que sa constitution physique. On aborde ce problème, inouï au premier abord, d'étudier sa constitution chimique.

Nous ne pouvons [illegible] ici dans l'explication du spectroscope, [illegible] nous avons d'ailleurs déjà entretenu nos lecteurs à propos de la conférence que M. Janssen a faite au mois de décembre dernier. Rappelons seulement que le nombre et la disposition de certaines raies du spectre où la lumière se trouve décomposée indiquent les métaux existant dans le corps lumineux ; rappelons encore que l'on peut reconnaître dans le spectre si le corps lumineux est liquide ou solide, ou s'il est gazeux.

La découverte principale de M. Janssen, celle qui immortalisera son nom, c'est celle du procédé pour rendre visibles en tous temps les protubérances solaires. Ces protubérances sont une sorte de jets de lumières, de volcans merveilleux qui s'élancent au-dehors du disque du soleil et que, par suite de l'excès de lumière de l'astre, l'on n'avait jamais pu apercevoir que dans ce rare et rapide instant d'une éclipse où le disque noir de la lune vient s'appliquer sur le disque brillant du soleil, en ne laissant autour de lui qu'une couronne lumineuse dont les protubérances sont comme des aigrettes.

Dans les jours qui ont suivi l'éclipse, M. Janssen a pu revoir les protubérances, les suivre dans leur mouvement et pendant une période de dix-sept jours, qui fut comme une longue éclipse totale.

Il a mieux fait, il les a analysées. Il a ainsi réalisé ce fait, d'analyser l'invisible même. Ses méthodes d'observation sont aujourd'hui employées quotidiennement dans une foule d'observatoires, notamment dans des observatoires italiens. Chose inouïe, nous savons que le gouvernement français n'a encore rien fait pour fonder un observatoire où ces belles études puissent être suivies.

Ces phénomènes sont véritablement extraordinaires. Les protubérances se comportent comme d'immenses volcans, quelques-unes ont vingt mille lieues de hauteur. Le 19 août 1868, en dix minutes, M. Janssen vit se détacher du soleil un fragment de protubérance gros comme la terre. Il a recueilli, constaté tous ces phénomènes avec une exactitude absolue, dont on n'aurait eu aucune idée possible, avant la découverte de Daguerre, car il a employé l'observation photographique directe, et il nous a montré des épreuves à tous les moments de l'éclipse.

M. Janssen, avons-nous dit, a constaté la nature chimique des protubérances. Il reconnut que c'était du gaz hydrogène. Il constata aussi qu'au delà de la matière protubérantielle, il y avait encore une immense couronne solaire qui se composait aussi d'hydrogène, mais raréfié.

En l'état actuel de la science et grâce aux progrès que lui ont fait réaliser tant d'illustres observateurs parmi lesquels notre astronome tiendra une des premières places, on peut considérer que le soleil se compose de quatre objets :

1° Un noyau. L'ancienne école jusques et y compris Arago le croyait froid parce qu'il est obscur. Tout nous indique aujourd'hui qu'il doit être à une température énorme et obscur par l'excès même de cette température ;

2° Une photosphère, c'est-à-dire une atmosphère gazeuse dans laquelle flottent une infinité de particules incandescentes, rappelant nos nuages mais avec un éclat excessif ;

3° Une chromosphère, couche d'hydrogène incandescent d'où jaillissent les protubérances ;

4° Enfin l'atmosphère coronale, cette lueur, cette gloire, que dans les éclipses on voit se prolonger dans d'immenses espaces et qui est de l'hydrogène raréfié.

***

Répondant en quelques mots aux craintes que l'on a pu concevoir sur la possibilité d'un refroidissement progressif du soleil, l'illustre orateur a expliqué rapidement par quel mécanisme cette enveloppe brillante est maintenue à la haute température indispensable à son rôle. Il a montré que la chaleur entière de l'astre est appelée à concourir à cet entretien de la photosphère.

Abordant des considérations d'un ordre plus général encore, il a montré comment le soleil avec ses enveloppes multiples, qui toutes remplissent une fonction déterminée et indispensable, se crée en quelque sorte lui-même par les lois nécessaires du refroidissement d'une masse nébuleuse primitive, abandonnée à elle-même dans les espaces célestes.

Enfin M. Janssen espère que la science sera bientôt en possession d'une méthode fondée sur les propriétés optiques de la vapeur d'eau, pour estimer les signes précurseurs du refroidissement du soleil.

Concluons donc en disant que la science nous rassure pleinement sur le long avenir qui est réservé à l'humanité. Notre soleil a encore devant lui des périodes à côté desquelles les périodes géologiques disparaissent, comme celles-ci ont fait disparaître les époques historiques.

CHRONIQUE

Par arrêté de M. Ducros, sont nommés :

Employé à la mairie du 1er arrondissement, M. Clapisson, ex-lieutenant d'infanterie, en remplacement de M. Gidon, qui est relevé de ses fonctions ;

Employé auxiliaire, même mairie, M. d'Arloz, ancien sous-officier ;

Employé à la mairie du 2e arrondissement, M. Adam, ancien sous lieutenant, en remplacement de M. Amard ;

Employé auxiliaire, même mairie, M. Levrat, ex-maréchal des logis d'artillerie de marine ;

Employé auxiliaire à la mairie du 5e arrondissement, M. Haurot (Charles), bachelier ès-lettres, surnuméraire dans les mêmes bureaux ;

Employé de 4e classe dans les bureaux de l'inspection des enfants assistés, M. Amard, en remplacement de M. Adam.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, une prochaine réorganisation des bureaux de la préfecture sur [illegible] pied qu'autrefois.

Aux noms que [illegible] vous pouvoir ajouter [illegible] commissaire central [illegible] doit prendre possession d'une division [illegible] ce, et de M. Robaglia, secrétaire [illegible] du commissaire central, qui [illegible] bureau de la division de M. de Gouriet.

En suite d'une délibération du conseil de l'instruction publique et par arrêté préfectoral d'hier, toutes les institutrices des écoles libres qui ne possèdent pas leur diplôme sont convoquées à l'Académie pour y passer leurs examens.

M. Aimé Girard a fait hier au soir au palais du Commerce une conférence extrêmement brillante et qui a eu le plus vif succès.

M. Girard est un orateur. Il conçoit la conférence plutôt comme un discours que comme une simple causerie. Sa parole est abondante, d'une correction irréprochable et il possède la plus parfaite appropriation de termes. De temps à autre, un mouvement oratoire, toujours retenu dans les limites d'un goût parfait, enlève, comme on dit, l'auditoire. M. Girard a su mettre ainsi l'éloquence et le charme dans des matières exclusivement de l'ordre scientifique et industriel.

Nous donnerons demain un compte rendu de cette conférence qui a clos dignement la série de conférences publiques du congrès.

Disons seulement que l'orateur, qui s'était renfermé dans le cercle particulier des industries chimiques, a rendu un éclatant hommage aux progrès accomplis par Lyon sous ce rapport. Il a montré Lyon créant, par les mains de MM. Perret, il y a quarante ans, l'extraction de l'acide sulfurique des pyrites de cuivre et de fer, et changeant ainsi complétement les conditions de l'industrie, car l'acide sulfurique est comme le pivot autour duquel pivotent toutes les industries chimiques. On a même proposé de mesurer le degré de civilisation d'un pays à la puissance de sa consommation d'acide sulfurique. Avant la découverte de MM. Perret, on faisait en France chaque année vingt mille tonnes d'acide sulfurique. On en produit aujourd'hui deux cent cinquante mille tonnes.

Mais nous ne voulons pas du reste empiéter sur le domaine de notre collaborateur spécial par un compte rendu anticipé.

On s'attendait à ce que M. Girard parlerait des immenses progrès accomplis par l'industrie tinctoriale à Lyon, et entre autres de la découverte des produits colorants de la houille. Pressé par le temps, il n'était pas possible de faire entrer dans son discours une étude aussi importante. Espérons que la Société d'enseignement professionnel nous aidera cet hiver à combler cette lacune, en priant l'éminent orateur de venir faire, sur ce sujet spécialement, une de ses intéressantes conférences du dimanche.

Nous avons parlé, dans notre compte-rendu spécial de l'excursion de Solutré, d'une phrase prononcée au sortir du déjeuner par M. Carl Vogt :

« Je me fais fort, a-t-il dit, de vous prouver « par la Bible, qu'Adam était un singe... »

Nous avons eu la curiosité de chercher à connaître comment le spirituel savant procédait pour arriver à cette déduction, et nous avons appris que son raisonnement était celui-ci :

— Combien de côtes possède un gorille ?

— Treize.

— Combien de côtes possède l'homme ?

— Douze.

— Comment la Bible nous dit-elle que la première femme a été formée ?

— En enlevant une côte à Adam.

— Donc... ?

Concluez vous-même.

Pour ingénieux, c'est assurément ingénieux, mais..... mais voilà tout, par exemple.

Depuis deux ou trois jours, les murs de nos maisons et les arbres de nos places sont couverts de petites inscriptions manuscrites ainsi conçues :

« *Comme à l'*OPÉRA, *pas d'Italien, comme chef d'orchestre au Grand Théâtre, un Français.* »

Quel que soit l'auteur de cette inoffensive plaisanterie, il doit avoir une vengeance à exercer contre M. Mangin.

En effet, un certain nombre de personnes pourront s'imaginer que ces placards sont apposés avec l'approbation de notre ancien chef d'orchestre.

Nous connaissons trop M. Mangin, pour ne pas démentir formellement, en son nom, une pareille assertion.

Il est clair d'ailleurs que ce procédé ne saurait manquer de tourner à l'avantage de M. Luigini, qui vient de recevoir ses lettres de naturalisation.

Hier, pendant la séance du conseil général, un monsieur très-exalté, s'adressant à un de ses voisins, qu'il prenait pour un ami politique, se répandit contre M. le préfet en injures et en invectives de toutes sortes.

L'*ami* n'était autre qu'un agent habillé en bourgeois, et le monsieur exalté a dû aller au poste, en attendant sa comparution au petit parquet.

Avant-hier soir, vers cinq heures, un ouvrier des chantiers de la Buire, le nommé Legaye, demeurant à Lyon, rue de la Vilette, 41, a eu le pouce de la main gauche coupé en arrière de la deuxième phalange et dans les circonstances suivantes :

Legaye était occupé à une machine à travailler le bois, dite « papillon ». Son travail consistait à pousser une petite pièce de bois d'une longueur de 2 mètres 75 cent., sur une largeur de 40 millimètres et de 30 millimètres d'épaisseur, en l'appuyant contre l'outil tournant qui devait abattre un angle et former un chanfrein. Cette opération devait se faire en poussant de la main droite la baguette de bois en deçà de l'outil et en appuyant de la main gauche au delà de l'outil.

Au lieu d'agir ainsi, cet ouvrier a, imprudemment et contrairement aux instructions qui lui avaient été données par le chef ouvrier Merkin, passé le pouce de la main gauche sur la baguette, et en cheminant des deux mains vers l'outil, Legaye a été saisi par le pouce gauche, qui a été coupé net.

Legaye a reçu les premiers soins à l'infirmerie de l'atelier, puis il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Hier, à cinq heures du soir, le cadavre d'un homme étendu sur son lit, a été trouvé rue Monroey, 22.

La mort remontait à cinq ou six jours, et est attribuée à une attaque d'apoplexie.

Que peuvent faire à minuit, au parc, sous un massif de fleurs, un garçon de 28 ans et une fille de 21.

Telle est la question indiscrète qu'ont posée hier au soir deux jeunes gens deux des gardiens du bois.

La jeune personne a rougi, le jeune homme a souri, et la justice a été désarmée.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Une affreuse nouvelle nous parvient de Vintimille.

Avant-hier dans l'après-midi, un employé attaché à l'un des services administratifs de l'Etat, un employé de la poste, nous assure-t-on, a voulu traverser la voie, dans l'enceinte de la gare internationale.

Le malheureux, surpris par une locomotive rentrant en gare, et qu'il ne pouvait apercevoir à cause d'une courbe, a été enveloppé par les roues et entièrement broyé.

Cette catastrophe, comme immédiatement en vide, a attiré à la gare un grand nombre d'habitants.

Tous les secours désirables ont été prodigués inutilement à la victime qui n'a pas longtemps survécu à ses horribles blessures.

GIRONDE. — On lit dans la *Gironde* :

L'administration des Arènes landaises a dû faire dimanche une recette énorme : de dix à douze mille francs pour le moins. Malgré le prix exorbitant des places, un public nombreux s'est laissé prendre à la pompeuse annonce d'une prétendue course espagnole qui, en réalité, n'a été qu'une mystification, terminée par un acte sans nom de hideuse cruauté, en même temps que de maladresse.

Cinq taureaux noirs de la Carmague, race croisée espagnole, ont été successivement présentés au public. Ces animaux, harassés de fatigue, ne demandaient qu'une chose, — le repos ; aussi, loin de foncer franchement sur la *capa* des écarteurs et de se défendre contre leurs *banderilles*, leur grande préoccupation était-elle, pour se soustraire à leur supplice, de franchir la barrière d'enceinte. Le public, que l'agilité de ces animaux amusait, a montré assez de patience jusqu'à la sortie d'un sixième taureau, rouge, demi-sang, âgé de 15 à 18 mois, et voué au sacrifice. Ce dernier, qui au premier moment se défendait un peu mieux que les autres, ne tarda pas à être épuisé par les bonds désespérés qu'il faisait pour sortir de l'arène.

Un individu, tremblant de peur, choisit ce moment pour chercher à tuer l'animal ; cet individu s'intitule pompeusement *el senor Antres Fontela, prima espada.*

Décrire ce qui s'est passé est impossible : le prétendu *espada*, qui très-probablement n'avait jamais tenu une épée de sa vie, ne parvint qu'à labourer l'épaule de l'animal ; il revint à la charge deux fois encore sans plus de résultat.

La pauvre bête, victime de cette cruauté, poussait des beuglements lugubres qui eussent dû attendrir le plus féroce des bouchers ; le sang ruisselait sur tout son corps, qui était couvert de plaies béantes. Le public, ému au-delà du possible, cria : « Assez ! » les hurlements, les injures, les imprécations ne tardèrent pas à s'élever de toute part ; mais l'*espada*, qui s'enhardissait au fur et à mesure que les forces de sa victime s'en allaient, demeurait sourd aux protestations de l'assistance, s'acharnait de plus belle à larder le taureau. C'est alors que l'indignation ne connut plus de bornes : les stalles furent démolies en un instant, et une grêle de chaises, de tabourets, de cannes, de verres, de bouteilles, etc., tomba sur l'*espada*, ahuri de cette manifestation spontanée.

Un des Espagnols de la *cuadrilla* tira son poignard pour donner le coup de grâce ; mais il n'y put parvenir.

Mille personnes descendirent en même temps dans l'arène pour mettre fin à cette scène de sauvagerie ; tout d'un coup, un boucher, pris de pitié, arracha le poignard des mains de l'Espagnol et acheva l'agonie de la pauvre bête.

On croirait difficilement que ce hideux spectacle a pu se produire dans un pays civilisé, dans une grande ville comme Bordeaux, s'il n'avait eu pour témoins plus de 6,000 spectateurs.

Il est fâcheux que M. le maire de Caudéran, qui l'avait autorisé, n'ait pas cru de son devoir d'appliquer la loi Grammont ; c'était le cas ou jamais ; l'opinion publique s'en fût montrée satisfaite.

Heureusement que si le fameux Fontela n'a pu égorger le taureau, il a parfaitement tué les courses à Bordeaux ; à coup sûr, après le spectacle d'hier, le public s'en félicitera avec nous.

Laissons à d'autres peuples ces récréations barbares, qui répugnent à nos goûts et à notre civilisation.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Troisième session ordinaire

Audience du jeudi 28 août 1873

PRÉSIDENCE DE M. DE ROCHEFONTAINE conseiller.

AFFAIRE PLACIDE

ASSASSINAT DE L'ARBRESLE

Lors de l'ouverture de l'audience, à 10 heures du matin, la salle est remplie de curieux, parmi lesquels les habitants de l'Arbresle sont en grand nombre.

Après la formation du jury, M. le greffier Sorbier donne lecture de l'acte d'accusation :

L'accusé Placide (Grégoire), ouvrier-cordonnier à l'Arbresle, s'était engagé sous les drapeaux à la fin de 1870 comme remplaçant. Lorsqu'il rentra dans ses foyers en 1871, il se montra dégoûté du travail de sa profession et il partit pour Lyon, où il prit du service dans la garde urbaine. Il y passa trois mois, subit plusieurs punitions pour irrégularité et pour négligence, et, ayant fait par être révoqué, revint à l'Arbresle avec sa femme et son enfant.

Le 3 août 1873, il se trouvait dans un cabaret avec un ouvrier tisseur nommé François Sicaud, qui, à la suite d'une légère discussion, lui dit : « J'ai déjà la réputation d'être un mouchard et si je fréquentais votre société, ma position serait bien pire. » Mis en demeure de s'expliquer, Sicaud ajouta qu'il tenait de M. Durdilly que Grégoire faisait partie de la police secrète.

L'accusé éprouva une vive irritation. Après avoir exigé de Sicaud une déclaration écrite constatant les propos attribués à Durdilly, il alla trouver le juge de paix, qui ne put que l'engager à écrire au sieur Durdilly pour l'inviter à comparaître volontairement en justice. Grégoire écrivit le lundi 4 août, puis il attendit la réponse avec une impatience visible. La journée du mardi s'écoula sans qu'il eût rien reçu.

Sa colère redouble, et vers 9 heures du soir, il prononce dans le café des époux Atly ces menaces significatives :

« Je voudrais bien le trouver ce soir, mais malheur à lui si je le trouve d'ici à vendredi. »

Enfin, à 10 heures du soir, il s'arma d'un tranchet et sortit de son domicile avec le projet bien arrêté de chercher Durdilly et de se venger. Celui-ci avait l'habitude de passer la soirée chez son associé M. Charton. Ce soir-là il s'y était rendu avec Mme Durdilly, sa **mère**, M. Audibert, maire de l'Arbresle, et sa belle-sœur. A 11 heures, on se retira ; M. Durdilly, sa mère, M. et Mme Audibert reprirent tous ensemble le chemin de leur habitation. Arrivés sur le pont qui est à 20 mètres de la maison Charton, un homme se présenta devant eux et demanda à parler à M. Durdilly. Les premiers mots échangés ne furent pas entendus, mais tout à coup l'inconnu, que M. Audibert reconnut alors pour être Grégoire, s'écria : « Quand aurai-je une réponse ? » M. Durdilly répondit avec calme : « Vous verrez bien quand vous la recevrez. » A ce moment M. Audibert et les deux dames virent Grégoire qui assénait comme un violent coup de poing à son adversaire. Ils se précipitèrent au secours de ce dernier. M. Audibert l'entraîna pendant que les deux dames retenaient Grégoire et lui reprochaient sa brutalité.

Durdilly fit environ 120 mètres, puis tout à coup s'affaissa, disant : « Je suis piqué, je meurs. » On reconnut qu'il avait été blessé à la partie supérieure de la poitrine. Le sang s'échappait à flots de la plaie. On le transporta d'abord chez un pharmacien, puis à son domicile, où il mourut un peu après. L'autopsie a démontré que le meurtrier s'était servi d'un tranchet à l'usage des cordonniers. La victime a été frappée au milieu de la poitrine, entre la 2e et la 3e côte. Le coup a été porté de haut en bas avec une violence extrême. La lame, après avoir traversé les enveloppes extérieures et le péricarde, a pénétré dans le cœur, où elle s'est enfoncée à peu près d'un centimètre.

En conséquence, Grégoire Placide est accusé d'avoir, le 5 août 1873, à l'Arbresle, volontairement donné la mort au sieur Durdilly, avec les circonstances que cet homicide volontaire a été commis : 1° avec préméditation ; 2° et avec guet-apens.

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé :

D. — Si j'en crois les renseignements qui sont au dossier, vous seriez d'une grande violence.

Vous avez été condamné pour coups et blessures à 25 fr. d'amende ? C'est peu de chose. Mais vous avez la réputation d'un homme emporté, mauvais père, mauvais époux.

En 1870, quoique marié, vous vous êtes engagé comme remplaçant et vous avez dissipé le prix de votre remplacement.

A quelle époque êtes-vous entré dans la garde urbaine ?

R. — Au 1er août 1871.

D. — Pourquoi avez-vous quitté votre métier de cordonnier ?

R. — Je n'avais pas assez d'ouvrage.

D. — Combien êtes-vous resté de temps dans la garde urbaine ?

R. — Trois mois.

D. — Vous avez été révoqué. — Venons à la scène à la suite de laquelle s'est commis le crime. Vous aviez des relations avec M. Durdilly ?

R. — Je n'en avais aucune. Je le connaissais.

D. — Racontez-nous ce qui s'est passé entre vous et Sicaud dans la soirée du 3 août.

R. — Sicaud eut une querelle au cabaret au sujet du règlement de la dépense. Il me dit à la suite de cette discussion qu'il passait pour un mouchard depuis qu'il me fréquentait, et que, d'après M. Durdilly, j'étais moi-même un mouchard.

Je demandai à Sicaud de me donner un certificat, dans lequel il attesterait le propos de M. Durdilly, ce qu'il fit immédiatement.

M. le président donne lecture du billet signé par Sicaud.

D. — Une fois nanti de cette déclaration qu'avez-vous fait ?

R. — Je suis allé trouvé M. le juge de paix. M. le juge de paix me conseilla [illegible] une lettre à M. Durdilly pour l'engager à comparaître devant lui.

D. — Vous avez écrit à Durdilly le 4 août ?

R. — Oui, monsieur ; j'ai porté moi-même la lettre. M. Durdilly ne m'a pas répondu.

D. — Vous avez conçu une très-vive irritation du retard que mettait M. Durdilly à vous répondre. Vous l'avez dit. Voici d'ailleurs ce qui résulte de la procédure : vers 9 heures du soir, au café Ally vous avez exprimé votre colère d'une manière très-inquiétante pour M. Durdilly : « Malheur à lui si je le rencontre ! »

R. — Je ne m'en souviens pas.

D. — Vous disiez à votre femme : je me ferai justice moi-même, c'était avant 9 heures du soir. Vous avez exprimé les mêmes intentions dans votre interrogatoire devant le juge d'instruction, le 11 août. Eh bien, mais c'est de la préméditation, cela !

R. — Je n'ai jamais eu l'intention de tuer Durdilly.

(L'accusé prononce ces paroles en pleurant.)

D. — En sortant du café Ally, vous êtes rentré chez vous, vous avez pris votre tranchet et vous l'avez mis dans votre poche.

R. — Je ne me le rappelle pas.

D. — Vous l'avez cependant reconnu devant le juge d'instruction.

Après avoir pris votre tranchet, vous êtes allé vous poster sur le chemin par lequel M. Durdilly avait l'habitude de passer en revenant de chez son associé, M. Charton.

Pendant une heure de nuit, assis sur un petit mur, vous êtes resté seul face à face avec votre pensée criminelle.

M. Durdilly est revenu avec sa mère et d'autres personnes. Vous l'avez appelé ?

R. — Je rentrais chez moi quand j'ai entendu parler M. Durdilly. Je me suis approché de lui, et je lui ai demandé la réponse que j'attendais. Il m'a répondu que ce n'était pas l'heure de la demander, que j'étais un insolent. Je lui ai reproché de m'avoir traité de mouchard ; il a nié ; c'est alors que je l'ai frappé.

D. — Je dois faire remarquer que de toutes les personnes présentes à la scène, vous seul avez entendu ce mot : insolent. Les témoins disent qu'à votre réclamation M. Durdilly vous a dit avec calme : Quand je vous répondrai, vous le verrez bien. Sur cette simple parole, qui n'était pas de nature à vous mettre hors des gonds, vous vous êtes précipité sur M. Durdilly et vous l'avez frappé mortellement.

Étiez-vous en état d'ivresse ?

R. — J'avais bu toute la journée.

L'accusé donne le détail de l'emploi de son temps depuis le matin et du nombre de bouteilles absorbées.

D. — Vous prétendez que vous étiez en état d'ivresse. Ce ne serait pas une excuse. Mais l'instruction vous donne un démenti sur ce point. Vous aviez si peu perdu la tête, quand vous avez commis ce crime, que vous avez d'abord nié avoir donné à Durdilly autre chose qu'un coup de poing.

R. — Je ne me rappelai pas alors avoir pris un tranchet.

D. — Quand les gendarmes sont venus vous arrêter, vous avez d'abord refusé de leur ouvrir, et pour expliquer la présence du sang que vous aviez sur votre chemise, vous avez dit que vous aviez reçu un coup d'un des gendarmes.

R. — Cela est parfaitement vrai, je le soutiens encore. Les gendarmes voulaient m'attacher ; je me suis débattu ; j'ai reçu un coup sur la bouche.

M. le président fait apporter les pièces à conviction, parmi lesquelles se trouvent le tranchet qui a donné la mort, la blouse, la chemise et la flanelle ensanglantées de la victime.

Viennent ensuite les dépositions des témoins.

Emile Gromier, 63 ans, médecin à [illegible] poris, décrit la plaie qu'il a constatée [illegible] cadavre de Durdilly. Parmi les tranchets saisis au domicile de l'accusé, l'un d'eux, portant des traces de sang, se rapportait exactement aux dimensions de la blessure.

Étienne-Claude Audibert, 37 ans, notaire. — Le 5 de ce mois, vers onze heures du soir, je rentrais chez moi avec M. Durdilly, sa mère et ma femme ; nous venions de passer la soirée chez M. Charton.

Un individu sortit de je ne sais [illegible] pella M. Durdilly ; à sa voix, je reconnus Grégoire Placide. Je fis quelques pas [illegible] discrétion. J'entendis Placide demander à Durdilly une réponse ; M. Durdilly répondit avec le plus grand sang-froid, répondit avec calme : « J'ai vu donner un coup que

M. Dardilly qui, au bout de 120 mètres, s'est affaissé et est mort un quart d'heure après.

Mme Andibert, femme du témoin précédent, raconte de la même manière la scène du crime. Elle n'a pas entendu M. Dardilly traiter Grégoire Placide d'insolent.

D. — Avez-vous vu d'où venait l'accusé?

R. — Il ne venait ni d'en haut, ni d'en bas; il a traversé la route.

M. le président. — Il est donc établi que vous attendiez M. Dardilly et que vous ne l'avez pas rencontré par hasard. De 9 heures à 11 heures vous n'avez parlé à personne, personne ne vous a vu. Où étiez-vous donc? Vous attendiez Dardilly embusqué sur la route.

Me Minard, défenseur. — La femme de l'accusé a déclaré qu'il était sorti de chez lui à 10 heures et non pas à 9 heures du soir.

L'accusé. — Je n'ai jamais fait de mal à personne. Si j'ai frappé, c'est que j'ai été bien poussé à bout depuis deux ans.

Le maréchal des logis de gendarmerie de l'Arbresle raconte qu'averti du crime il a immédiatement procédé à l'arrestation de Placide. Placide d'abord a refusé d'ouvrir, mais il n'a pas fait de résistance.

François Sicaud, 39 ans, tisseur. — Le dimanche soir 3 août, j'ai rencontré l'accusé au cabaret. Il y a eu une discussion, j'ai dit à Placide de ne pas intervenir, car je ne tenais pas à avoir des relations avec lui parce qu'on me traitait déjà de mouchard. Il m'a demandé des explications et je lui ai raconté les propos de M. Dudilly, je lui en ai même donné un certificat.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du lundi 25 août 1873

PRÉSIDENCE DE M. FEUILLAT.

La séance est ouverte à une heure

M. Terver, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

Présents: MM. Feuillat, président, Edouard Millaud et Parceint, vice-présidents, Bonnevay, Carle, Dalin, Durand, Feuga, marquis de Fenoyl, Falconnet, Frenet, Grinand, Lucien Mangini, Michaud, Mongoin, Ordinaire, Perret, Picard, Pirodon, Plasson, Richard-Vacheron, Rivière, Thomas, Baluie et Terver, ces deux derniers secrétaires.

Absents: M. le marquis d'Albon.

MM. Lassalle, Rejaunier, et Grosbon se sont fait excuser.

M. le préfet, en uniforme, assiste à la séance.

M. Terver, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

MM. Plasson, Durand, Feuillat, Mangini, Dalin, Pirodon et Ordinaire échangent quelques observations relatives à l'impression du rapport de M. Durand, sur les prisons du Rhône.

Le procès-verbal est adopté.

M. Grinand dépose sur le bureau la proposition suivante:

Le conseil général du Rhône,

Vu la loi du 17 février 1872;

Pénétré des devoirs que cette loi lui impose en face des contingences prévues par le législateur;

Désirant remplir tous ses devoirs et répondre à la confiance des citoyens,

Décide:

Une somme de cinq mille francs sera mise à la disposition du président du Conseil général, à l'effet de pourvoir aux dépenses que pourraient occasionner les éventualités prévues par la loi du 17 février 1872.

Acte est donné à M. Grinand du dépôt de sa proposition.

ORDRE DU JOUR.

Nomination d'une commission de trois membres chargée d'examiner la question de distribuer des secours à domicile, au lieu d'interner les indigents au dépôt de mendicité d'Albigny.

Sont nommés membres de cette commission: MM. Durand, Frenet et Terver.

Nomination d'une commission de trois membres pour étudier les causes de la mortalité au dépôt de mendicité d'Albigny.

Sont nommés membres de cette commission: MM. Terver, Durand et Baluie.

Nomination de trois conseillers généraux pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à élire les juges consulaires.

Sont nommés:

Pour l'arrondissement de Lyon: MM. Carle, Falconnet et Plasson;

Pour l'arrondissement de Villefranche: MM. Parceint, Mongoin et Thomas.

Nomination d'un trésorier des intérêts du département devant le jury qui se réunira à Limoges pour régler les indemnités dues par la commune d'Ecully pour la rectification d'un chemin d'intérêt commun, n. 27.

Après quelques observations présentées par MM. Dalin, Pirodon, Durand et Millaud, le conseil charge M. Feuga de défendre les droits du département.

Continuation de la discussion sur le rétablissement du buste de la République dans la salle du conseil général.

M. Pirodon, rapporteur, propose le projet de délibération suivant:

Le conseil général,

Attendu que le chef du pouvoir exécutif porte le titre de président de la République française;

Que cette forme de gouvernement est celle que le peuple a choisie, et qu'il est résolu à *défendre énergiquement, au besoin*; que dès lors l'emblème de la République ne saurait être proscrit,

Délibère:

Un crédit de 180 fr. destiné à l'achat d'un buste de la République, sera prélevé sur le crédit du sous-chapitre 1er, art. 1 et 3 du budget ordinaire, libellé sous le chapitre de: *Entretien des bâtiments et du mobilier de l'Hôtel de Ville Préfecture.* Le buste précité sera placé dans la salle du conseil général du Rhône, à la place désignée par le président.

M. Edouard Millaud propose, par un amendement, de charger la commission départementale du soin de choisir le modèle. Il recommande le magnifique buste, avec une étoile au front, qui avait été adopté en 1848.

M. le préfet, MM. Pirodon, Grinand, Edouard Millaud, Dalin, Durand, Plasson, Ordinaire et le marquis de Fenoyl prennent tour à tour la parole.

Le président déclare close la discussion.

Il est procédé au scrutin nominal sur les conclusions de M. Pirodon, avec l'amendement de M. Millaud.

Ont voté pour:

MM. Baluie, Bonnevay, Carle, Durand, Falconnet, marquis de Fenoyl, Feuillat, Frenet, Grinand, Michaud, Millaud, Mongoin, Ordinaire, Parceint, Perret, Picard, Pirodon, Rivière, Terver et Thomas.

Ont voté contre: MM. Mangini et Plasson.

Se sont abstenus: MM. Richard-Vacheron, Dalin et Feuga.

Les conclusions sont ainsi adoptées par 26 *oui* contre 2 *non* avec 3 abstentions.

Transfert d'une foire dans la commune de Polionnay.

Sur la proposition de M. Rivière, rapporteur, le Conseil autorise le transfert, au premier mardi après le 8 septembre, de la foire qui se tient dans la commune de Poliionnay le 25 juillet de chaque année.

Transfert au 24 juin de la foire qui se tient à Neuville le 25 juillet de chaque année.

Le Conseil général, sur la proposition de M. Rivière, décide que la foire, qui se tenait autrefois à Neuville le 25 juillet de chaque année, sera transférée au 24 juin.

Création de deux foires à Saint-Georges-de-Reneins

M. Rivière, [illegible] propose d'autoriser la création de deux foires, qui seront tenues à Saint-Georges-de-Reneins le premier samedi du mois d'avril et le samedi après le 11 novembre de chaque année.

MM. Carle et Parceint appuient cette proposition, qui est adoptée.

Création de trois nouvelles foires à Saint-Igny-de-Vers.

Sur la proposition de M. Rivière, rapporteur, le conseil autorise la commune de Saint-Igny-de-Vers à créer trois nouvelles foires, qui se tiendront le premier lundi de mai, le 24 juin et le premier lundi de novembre de chaque année.

Transfert de la foire de Poule.

Sur le rapport de M. Rivière, le conseil autorise la commune de Poule à transférer, au dernier jeudi de chaque mois, la foire qui se tient mensuellement le 4.

Foire de Châtillon-d'Azergues.

Sur la proposition de M. Rivière, le conseil autorise, après une observation de M. Dalin, la commune de Châtillon d'Azergues à remplacer les 2 foires qui se tiennent les 6 juin et 4 octobre de chaque année, par une seule foire, qui sera tenue le 16 novembre.

Prisons de Lyon et de Villefranche. — Travaux divers.

Sur la proposition de M. Pirodon, le conseil approuve les devis suivants pour travaux divers à exécuter dans les prisons de Lyon et de Villefranche:

1. — Réparation de la buanderie de la maison d'arrêt de Lyon	1.680 fr.	»
2. — Bitumage de trois cours à la maison d'arrêt de Lyon	6.825	»
3. — Remplacement de l'aire en bitume par un parquet en chêne dans le réfectoire des sœurs, à la maison de correction de Lyon	861	»
4. — Etablissement de tabourets en pierre dans les cellules de la maison d'arrêt de Lyon	493	50
5. — Etablissement d'un lavabo dans le quartier des enfants de la maison d'arrêt de Lyon	735	»
6. — Etablissement d'une sonnerie électrique à la maison d'arrêt de Lyon	336	»
7. — Assainissement du logement du gardien du dépôt de la sûreté de la rue Saint-Jean	2.877	»
8. — Etablissement d'un préau dans la prison de Villefranche	1.407	»
9. — Assainissement du bureau du gardien chef de la maison d'arrêt de Villefranche	598	50
Total	15.813	»

Le conseil ajourne l'établissement d'un poste d'observation à la maison d'arrêt de Lyon, dont le devis s'élevait à la somme de 16.330 fr.

Assistance judiciaire.

Sur la proposition de M. Falconnet, rapporteur, le conseil inscrit, au budget de 1874, une somme de 1.000 francs en faveur des trois bureaux d'assistance judiciaire du département.

Météorologie.

Le conseil, sur la proposition de M. Falconnet, maintient, au budget de 1874, le crédit de 1.700 francs, voté chaque année en faveur de la commission de météorologie.

Gratification pour belles actions.

Le conseil maintient, sur la proposition de M. Falconnet, au budget de 1874, un crédit de 1.000 francs, sous le titre de: *Gratification pour belles actions.*

Service télégraphique.

M. Falconnet donne lecture du rapport de M. l'inspecteur des lignes télégraphiques du département du Rhône, sur le service dont la direction lui est confiée.

Acte est donné à M. le préfet de cette communication.

Routes départementales.

M. Picard donne lecture du rapport de M. l'ingénieur en chef, sur la situation des routes départementales.

M. Picard termine en proposant au conseil de décider que la somme de 2.000 fr., qui avait été votée pour l'établissement d'aqueducs et le rechargement de la route n° 8, entre le Rouzy et le pont de Tarabouze, et qui est restée sans emploi, soit ajoutée au crédit de 3.000 fr. inscrit au budget primitif de l'exercice courant, sous chapitre VII, art. 8, pour les travaux de rectification entre le Rouzy et Chez-Plassard.

Le conseil autorise ce virement.

Le conseil inscrit ensuite sur la proposition de M. Picard, au budget rectificatif de 1873, un crédit de 5.000 fr. sous le titre de: *Augmentation de la somme à valoir des travaux de réparation de la route départementale n. 8.*

Etat des secours pour pertes et événements malheureux.

M. Bonnevay, rapporteur, donne lecture du rapport de M. le préfet sur les secours accordés par M. le ministre de l'agriculture pour pertes de toute nature survenues en 1871.

Acte est donné à M. le préfet de cette communication.

Situation de la caisse départementale de retraites

M. Bonnevay donne lecture du rapport de M. le préfet sur la situation de la caisse départementale de retraites.

Acte est donné de cette communication.

M. Edouard Millaud remplace M. Feuillat au fauteuil de la présidence.

Construction et réparation de maisons d'école — Demande de secours sur les fonds de l'Etat et du département.

M. Baluie, rapporteur, propose au conseil de voter:

Pour la commune de Saint-Laurent-de-Vaux une somme de	4.000 fr.
Pour la commune de Légny	4.000
Pour la commune de Saint-Jean-d'Ardières	1.000

Il propose de rejeter la subvention de 1.000 fr. demandée en faveur de la commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

Après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Dalin, Baluie, Grinand et M. le préfet, les conclusions du rapport de M. Baluie sont mises aux voix et adoptées.

Secours pour le traitement des indigents atteints de maladies syphilitiques et psoriques.

Sur la proposition de M. Terver, le conseil maintient au budget de 1874 le crédit de 8.000 fr. affecté au traitement des malades indigents atteints de maladies syphilitiques ou psoriques.

Entretien de sourds-muets dans l'institution spéciale de Lyon.

M. Terver, rapporteur, propose de maintenir au budget de 1874 le crédit de 12.000 fr. affecté à l'entretien de boursiers départementaux dans l'institution des sourds-muets de Lyon.

Le crédit est maintenu.

Indemnité aux médecins cantonaux chargés de donner des soins aux malades indigents.

Le conseil, sur la proposition de M. Terver, maintient au budget de 1874 le crédit de 500 fr. voté depuis plusieurs années.

Contribution personnelle. Prix moyen de la journée de travail.

Le conseil, sur la proposition de M. Frenet, fixe de la manière suivante le prix moyen de la journée de travail:

Dans les communes d'une population de 1.500 âmes et au-dessous	» fr. 50 c.
Dans celles d'une population de 1.501 à 5.000 âmes	» 60
Dans celles d'une population de 5.001 à 10.000 âmes	» 80
Dans celles d'une population de 10.001 à 20.000 âmes	» 90
Dans celles d'une population de 20.001 à 50.000 âmes	1 »
Dans celles d'une population de 50.000 âmes et au-dessus	1 25

Encouragements à l'agriculture.

M. Frenet, rapporteur, propose au conseil d'inscrire au budget de 1874 les crédits suivants, pour encouragements à l'agriculture:

Chambres d'agriculture	400 f.
Société d'agriculture et d'horticulture	4.500
Chaires d'enseignement	4.000
Concours agricoles de la ville de Lyon	4.000
Comices agricoles	15.400
Achats d'ouvrages d'agriculture	400
Service hydraulique	2.000
Reboisement des montagnes	7.500
Primes pour la destruction des animaux nuisibles	2.000
Total	40.500 f.

M. Frenet fait remarquer que la somme de 6.000 fr. pour les courses de chevaux et celle de 4.000 fr. en faveur de la société hippique, feront l'objet d'un rapport spécial dont est chargé M. Plasson.

A la suite de quelques observations, présentées par MM. Durand, Plasson et Grinand, les conclusions du rapport de M. Frenet sont mises aux voix et adoptées.

Associations agricoles. — Subvention de l'Etat. Proposition.

Sur la proposition de M. Frenet, rapporteur, et en suite d'une observation de M. Durand, le conseil répartit ainsi la subvention de l'Etat aux associations agricoles du département:

Société d'agriculture de Lyon	2.100 fr.
Société d'horticulture de Lyon	1.400
Comice agricole de Givors	500
— du Haut-Beaujolais	200
— de Tarare	200
— de Thizy	200
— de Lyon	300
— de Vaugneray	300

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 5 heures 1/2.

La prochaine séance publique aura lieu mercredi 27 août courant, à une heure.

Les commissions se réuniront demain dans leurs bureaux.

Les secrétaires:
BALLUE, FERVER.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

28 août 1873.

Ce matin le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon: il a été décidé que MM. de Broglie et Beulé représenteraient le gouvernement à la commission de permanence. On s'est ensuite occupé de la question du pain, qui devient de plus en plus grave surtout à Paris où les classes nécessiteuses commencent à souffrir sérieusement de la hausse. On a déjà parlé du rétablissement de la caisse de la boulangerie qui avait l'avantage de réaliser un prix moyen plus élevé que le prix normal en temps d'abondance, mais plus bas en temps de disette: c'était une sorte de caisse d'assurance contre la cherté du pain, mais elle supposait le maintien de la taxe officielle et elle a disparu par le fait de la liberté de la boulangerie. Si on y revenait, il faudrait nécessairement rétablir la taxe pour une période assez considérable, sans quoi l'Etat ou la ville paierait les frais de la hausse, et l'Etat comme la ville ne sont pas en position aujourd'hui de semer de tels bienfaits.

Le moyen proposé et réclamé par plusieurs conseils généraux sera un palliatif considérable; il s'agit de supprimer les droits d'importation sur les blés étrangers. C'est dans ce sens que le conseil des ministres paraît s'être déterminé; toutefois il n'a pris aucune décision.

Il paraît qu'on songerait aussi à remettre en vigueur les articles du code pénal punissant l'accaparement des céréales et farines; mais il est peu probable que ce moyen universellement abandonné, grâce aux progrès de la science économique, soit repris par un gouvernement qui se dit libre-échangiste. Tout le monde sait que les spéculateurs sont plutôt utiles par les provisions qu'ils font en vue de la disette, et qu'ils ne manquent pas de jeter sur les marchés quand ils ont un bénéfice suffisant.

Or, comme les opérations de ce genre n'ont d'intérêt que quand elles portent dans de grandes quantités, les accapareurs sérieux se contentent d'une très-petite hausse par hectolitre qui leur assure un gros bénéfice dans la masse, sans l'inconvénient d'un magasinage prolongé et sans le risque d'un arrivage de l'extérieur.

Les préjugés contre les accapareurs sont heureusement éteints aujourd'hui, et je doute fort qu'un gouvernement éclairé et ayant le sentiment de sa responsabilité prenne sur lui de les raviver.

Le conseil s'est aussi occupé des élections partielles; mais il n'a pris aucune décision. Toutefois, c'est la première fois que cette question est traitée et la solution ne saurait se faire attendre au moins pour les colléges dont la vacance doit finir en octobre prochain.

Le bruit avait couru que M. le duc de Broglie se rendrait la semaine prochaine à Londres pour affaires personnelles. Or, je crois pouvoir vous affirmer que M. le vice-président du conseil ne quittera pas Versailles en l'absence du maréchal de Mac-Mahon qui va ouvrir la chasse chez M. Darblay à Corbeil, qui ira en suite dans le Loiret, à Montargis, je crois, et qui pourrait bien aller clore la saison des vacances en Bohême chez son beau-frère le duc de Castries.

La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui à une heure. La première partie de la séance a été consacrée à une discussion de procédure ou de règlement: M. Buffet s'est plaint de l'inexactitude des comptes-rendus publiés par les journaux au sujet de la première réunion de la commission.

La réponse vient naturellement à la bouche de tout le monde: Communiquez le procès-verbal aux journaux. C'est M. Saisset qui s'est chargé d'ouvrir cet avis et M. Saisset n'est pas suspect de désordre moral. Pourtant M. Buffet s'est élevé avec force contre la publication des procès-verbaux; il faut pourtant choisir: on se résigne à un compte rendu inexact, en poursuit soi-même un compte rendu exact. On a décidé sur la proposition de M. Desjardins qu'on passerait à l'ordre du jour, l'Assemblée étant seule compétente. M. Buffet, qui ne veut pas la publicité des procès-verbaux va donc gémir dès demain sur les inexactitudes des journaux et protester de nouveau dans quinze jours.

On s'attendait à ce que M. Beulé fût interpellé sur la suppression de la *Gazette vosgienne* et du *Républicain de la Loire.* MM. Jozon, de Mahy et Noël Parfait l'ont tenté; mais M. Buffet et la majorité de la commission avaient pris d'avance le parti d'empêcher toute tentative de ce genre et M. Beulé a pu dormir sur ses deux oreilles. Le *Républicain de la Loire* ne prête guère à explications, puisqu'il s'agit d'un arrêté régulièrement rendu par le commandant de l'état de siége; mais la *Gazette vosgienne*, victime d'une erreur de fait, réclamait l'intervention de la commission.

Si l'Assemblée était réunie, il est certain que les députés des Vosges auraient interpellé le gouvernement sur la situation extra-légale faite à un journal qui a droit en somme..... au droit commun. Mais M. Beulé n'ayant rien à dire, aime mieux qu'on le dispense de parler et M. Buffet s'en est chargé, parait-il, avec l'empressement le plus amical.

Aujourd'hui a eu lieu la séance annuelle de l'Académie française pour la distribution des prix de vertu. Autrefois M. Villemain faisait courir tout Paris par le charme qu'il savait apporter dans cette cérémonie naturellement aride.

M. Patin est un homme très-fin, très-littéraire, mais il lui manque le je ne sais quoi: aussi la salle est loin d'être encombrée comme jadis. Il y a cependant un assez grand nombre d'académiciens, parmi lesquels M. le duc d'Aumale et M. Jules Simon. M. Patin qui a été, comme vous savez, le rapporteur du conseil supérieur de l'instruction publique dans l'affaire des réformes universitaires de M. Jules Simon, a trouvé moyen de lancer une allusion contre l'ancien ministre, en parlant de certaines études scolastiques qui n'étaient pas *encore* contestées. M. Jules Simon s'est ingénieusement vengé en donnant, quelques minutes après, le signal des applaudissements. M.

COMMISSION DE PERMANENCE

Séance du jeudi 28 août 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Tous les membres sont présents.

Plusieurs rectifications sont faites au procès-verbal par MM. de Mahy, de Rainneville et Buffet.

L'honorable président, en particulier, signale un compte-rendu inexact de la dernière séance qui a été publié par divers journaux. Ce compte-rendu a prêté à l'honorable M. Buffet un discours tendant à dire qu'il importait de résoudre la question relative au nombre de membres nécessaires pour délibérer pour le cas où la question de la convocation anticipée de l'Assemblée nationale viendrait à surgir.

Il semblerait résulter que M. Buffet aurait voulu provoquer la solution régulière de cette question. M. Buffet déclare qu'il n'a pas dit un seul mot de nature à faire prévoir la possibilité de la convocation anticipée de l'Assemblée.

Un long débat s'engage sur la question de savoir si la commission de permanence doit publier un compte-rendu de ses délibérations.

MM. Buffet, Laboulaye, Baze, La Rochefoucauld, de Mahy et Desjardins prennent part à cette discussion. Finalement la commission décide que l'Assemblée est seule compétente pour résoudre cette question règlementaire et passe à l'ordre du jour.

M. Buffet propose que les questions à adresser aux ministres seront indiquées à la commission avant l'introduction des membres du gouvernement. Cette proposition est adoptée.

MM. Jozon et Léon Say indiquent deux questions.

MM. le duc de Broglie, vice-président du conseil, et Beulé, ministre de l'intérieur, sont introduits.

M. Jozon adresse au gouvernement une question sur les mesures prises contre certains journaux dans les départements qui subissent l'état de siége.

M. Buffet fait observer que cette question ne saurait aboutir à une solution, attendu qu'elle n'est pas de nature, dans la pensée de M. Jozon, à motiver une convocation de l'Assemblée.

M. Jozon reconnaît le fondé de cette observation, mais il estime que des faits semblables pourraient, en se multipliant, motiver une demande de convocation.

Sur la proposition du **Président**, la commission décide d'entendre M. Jozon.

L'honorable membre déclare qu'il existe un vice de procédure en ce qui concerne l'existence de l'état de siége, notamment dans les Vosges.

Le ministre de l'intérieur répond à M. Jozon que l'état de siége a été régulièrement publié et promulgué dans le département des Vosges.

L'honorable M. Beulé lit, à ce propos, une attestation émanant de personnes considérables lesquelles ont vu les affiches relatives à la proclamation de l'état de siége.

Le ministre invoque en outre le témoignage du *Journal officiel* du 14 août 1870, lequel contenait un arrêté interdisant la correspondance télégraphique privée dans le département des Vosges arrêté pris en vertu du décret du 13 août qui mettait ce département en état de siége.

M. Noël Parfait produit une objection concernant le cas du département de la Loire.

Le ministre de l'intérieur répond que l'état de siége a été régulièrement proclamé dans ce département.

M. de Mahy provoque un débat assez long sur le cas du département de l'Yonne et sur la mesure prise contre le journal l'*Egalité* de Marseille.

L'orateur voudrait encore parler de certains faits particuliers.

M. Buffet répète que de telles questions ne sauraient aboutir à une solution.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia dit que la majorité se plaint que le gouvernement prenne trop de mesures de rigueur pour assurer l'ordre.

Tel n'est pas le sentiment de la majorité qui se plaint, au contraire, que le gouvernement ne prenne pas assez de mesures semblables.

La majorité de la commission applaudit à cette déclaration.

L'incident est clos.

M. Léon Say interroge le gouvernement sur la question de savoir s'il usera de son droit d'abolir la surtaxe de pavillon et la surtaxe d'entrepôt sur les blés avant le 1er octobre.

M. de Broglie répond que l'abolition de ces surtaxes a été décidée ce matin en conseil des ministres.

M. de Mahy insiste à nouveau pour poser certaines questions de détail. L'orateur se plaint que la commission lui ôte sa liberté.

M. Buffet constate, avec l'assentiment de la grande majorité de la commission, que toute liberté a été laissée à l'honorable membre. Mais la commission ne peut délibérer que sur les questions d'ordre général et de nature à provoquer la convocation de l'Assemblée. M. Buffet, en conséquence, invite M. de Mahy à se rendre au cabinet du ministre de l'intérieur, qui lui donnera en particulier tous les renseignements dont il peut avoir besoin. Mais cela ne regarde pas la commission.

La séance est levée à 4 heures.

DERNIÈRES DEPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 28 août, 8 h. 50 s.

Dans l'affaire du Crédit communal, Destrez et Caperon ont été condamnés à cinq ans de prison et 500 francs d'amende, Lepelletier à deux ans de prison, Mutricy à huit mois, et 500 francs d'amende chacun.

Madrid, 28 août.

La *Gaceta* publie une loi d'extinction du déficit.

L'*Imparcial* dit qu'il est probable que le gouvernement recevra 500 millions de réaux sur la garantie du montant des contributions extraordinaires. Cette somme suffira pour payer les coupons échus et faire face aux premières nécessités de la guerre.

Il serait question de charger la Banque d'Espagne de l'émission de 200 millions de réaux de billets hypothécaires autorisée par la loi d'extinction du déficit. On admettrait en paiement les coupons échus et les valeurs de l'Etat amorties.

Genève, 28 août.

Le Grand-Conseil a voté en troisième délibération la loi sur le culte catholique, après quelques modifications dans le sens d'une entière liberté et égalité de tous les catholiques.

VARIÉTÉS

On nous communique une intéressante étude lue au congrès scientifique (section d'économie politique et de statistique) par M. de Costepraue de Camarès, membre du congrès et délégué des sociétés savantes de l'Algérie et du Limousin.

Le sujet qu'elle traite est assez attrayant pour que nous nous croyons obligés de la mettre entièrement sous les yeux de nos lecteurs.

I

DE LA POPULATION DU GLOBE

Quatorze cents millions d'hommes, à peu de chose près, s'agitent sur notre planète. Ils sont répandus sur toute sa surface et y vivent dans différentes conditions. Nous pouvons avancer que jamais, à aucune époque de son existence, la terre n'a été plus peuplée qu'elle l'est actuellement.

Nous voulons bien reconnaître que l'Orient, l'Egypte, la Grèce, la Sicile, l'Afrique, durent être, à des époques très éloignées de nous, pendant la période de cette majestueuse civilisation où les arts fleurissaient en Egypte et dans l'extrême Orient, comme l'attestent les importantes découvertes des savants, et même antérieurement, durent être, disons-nous, peuplées et occupées par des populations plus nombreuses, tandis que les autres parties du globe, en grande partie, l'étaient beaucoup moins. Mais il est acquis à la science aujourd'hui que la population totale de la terre se trouve actuellement de beaucoup plus nombreuse qu'elle était sous la première dynastie égyptienne, sous Sesostrys, sous Moïse, Salomon, Cyrus, Confucius, Alexandre, etc.

Il y a quatre, cinq, six, sept mille ans, les moyens d'existence étaient extrêmement restreints, ou manquaient presque entièrement. — L'Europe sortait des eaux et des laves volcaniques; elle se constituait à peine il y a environ sept mille ans. — Elle n'avait pas, il y a deux mille cinq cents ans, la millième partie des ressources alimentaires et autres qu'elle possède aujourd'hui; le monde lui-même était, dans toute son étendue, soumis à des révolutions, à des cataclysmes de toute sorte.

En remontant plus près de nous, à deux cents ans à peine, le riz, la pomme de terre, la patate, le topinambour manquaient à l'alimentation. Les végétaux pouvant servir de nourriture profitable, utile, se réduisaient à une nomenclature excessivement restreinte par rapport à la nomenclature que nous possédons aujourd'hui.

L'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, avaient elles, à cette époque, une population aussi dense, aussi nombreuse, aussi bien constituée que depuis un siècle et demi? — Pourquoi en était-il ainsi?... Parce qu'elles n'avaient point de blé. Parce qu'elles manquaient presque entièrement d'animaux domestiques. — Le cheval, le bœuf, le mouton, leur faisaient défaut. — Elles devaient être nécessairement alors moins peuplées, n'ayant pas, ou presque pas, de communications régulières, ni faciles, avec d'autres peuples. — L'agriculture était nulle, ou presque nulle, dans les Amériques et leur commerce ne signifiait rien. Donc, les Amériques devaient être moins peuplées d'habitants.

C'est une erreur de croire que les guerres, les épidémies, l'imperfection de l'état social, un antagonisme de tous contre tous aient pu être un grand obstacle à la loi d'accroissement, à la multiplication des hommes dans ce pays. Certainement cela a dû exercer une influence, mais une influence presque insensible.

Il ne faut pas croire qu'il se soit trouvé, dans ces temps reculés de nous, des armées de plusieurs millions d'hommes, allant, d'un point sur un autre point, livrer bataille à une armée ennemie aussi numériquement élevée qu'elle. Non, l'armée de Xercès est un véritable mensonge produit par l'imagination grecque pour le besoin de la cause; il n'est pas possible d'y croire. Peut-on admettre davantage que Crotones, Sybaris, Ninive, Thèbes, Babylone aient eu dans leurs murs des populations de plusieurs millions d'individus? que Thèbes, par exemple, ait possédé plus de trois million cinq cent mille âmes de population fixe? Non, encore une fois non. Pas une des villes les plus vastes, les plus anciennes, les plus considérables de l'ancien monde n'eut la population qui vit et s'entrecroise tous les jours à Paris, à Pékin et à Londres.

Pourquoi croirions-nous que l'espèce humaine a pu dégénérer, s'abâtardir et mourir à ce point d'être aujourd'hui moins nombreuse sur la planète qu'elle l'était autrefois? lorsque tout nous prouve et nous invite à croire qu'elle est actuellement infiniment plus riche en animaux et en végétaux qu'elle l'était alors; quand l'état social actuel, si mauvais qu'il soit généralement, est encore très-supérieur; quand la climatologie a subi des transformations (si l'on peut s'exprimer ainsi) infiniment plus favorables au peuplement, que partout la viabilité s'est établie sur une large échelle, que les communications générales se font avec une incomparable rapidité sur tout le diamètre immense de la terre; que partout des flots de production signalent les progrès incontestables de ses habitants!... l'espèce humaine n'est pas en dégénérescence. Les hommes ne sont pas abâtardis, au contraire, un grand pas a été fait vers l'amélioration de l'espèce, tant au physique et au moral qu'à l'égard de sa multiplication, de son accroissement.

Quelques nations il est vrai, sont frappées de dégénérescence, de diminution de nombre; mais, il faut prendre l'ensemble dans un coup d'œil général et négliger le détail qui est comme un point presque invisible sur la carte du monde.

Incontestablement la masse du genre humain a pris plus de forces physiques, intellectuelles et morales. Pourquoi s'arrêter à l'idée d'une diminution sur le tout?

Est-ce que les hommes d'aujourd'hui, pris universellement, ne présentent pas des garanties meilleures à tous les points de vue, que celles qu'offraient les hommes des premières générations?...

Il faudrait être aveugles et dépourvus de toute espèce de jugement pour admettre ou avancer que *la terre est moins peuplée d'habitants aujourd'hui qu'elle l'était il y a plusieurs milliers de siècles.*

Il vaut mieux ne pas jeter les cris d'alarmes, il vaut mieux se ranger du plus grand nombre, et affirmer sans crainte d'être démentis par une statistique même la plus pessimiste que l'espèce humaine est un grand progrès à tous les points de vues.

II.

COMMENT LA POPULATION S'ACCROIT.

S'il est vrai que les races supérieures et leurs nombreux rameaux aient une tendance à s'augmenter, à se multiplier suivant les proportions géométriques un, deux, quatre, huit, soixante, il est vrai de dire aussi que la population ne saurait jamais se trouver en désaccord avec les moyens d'existence dont les races et les rameaux peuvent disposer. La population est donc toujours proportionnelle aux moyens d'existence pour les races marquées au cachet de la supériorité.

Il n'en est pas de même des races polynésiennes, hottentotes, rouges, etc., etc., parce qu'elles doivent être considérées, et elles le sont en effet, comme inférieures, par la raison aussi que pour elles la multiplication ne s'effectue pas suivant les proportions géométriques. Elles manquent généralement de fécondité; malgré leurs moyens d'existence très-complets, l'accroissement est peu sensible ou même nul. Le procédé de Maltus sur l'accroissement géométrique n'est donc réel pour les temps anciens, pour le passé, qu'autant qu'il s'adressse aux races et rameaux de races supérieures.

Incontestablement, une bonne organisation et distribution du travail, le morcellement de la propriété, l'application rationnelle de l'activité humaine à la production des aliments, vêtements, logements; la distribution des richesses sociales entre le plus grand nombre; l'association équitable du travail au capital avec une bonne hygiène publique sont des causes actives de l'accroissement des populations.

Tout produit utile du côté physique féconde nécessairement l'espèce humaine. Là où pousse une gerbe de blé en plus, là, dit un vieux proverbe, il naît un homme de plus. Nous croyons fermement que la houille, les chemins de fer, le coton, la pomme de terre, l'application de la vaccine, ont été autant de causes qui ont concouru à l'augmentation de la population de l'Europe de plusieurs millions d'habitants chaque année.

J'ajoute encore qu'il est démontré par la statistique exacte autant qu'il est possible, que les nations en possession des libertés politiques et commerciales les plus larges sont celles précisément où l'accroissement de la population se fait le mieux sentir et où les crimes et les délits sont moins fréquents.

III.

COMMENT DÉCROIT LA POPULATION.

Les races supérieures, dont je parle ici, peuvent donner en moyenne, ou si l'on aime mieux, peuvent *procréer* six enfants par couple. Elles diminuent moins par la guerre, qui atteint principalement les mâles, que par les épidémies, la concentration des terres en quelques mains, les famines ou les disettes, la mauvaise organisation du travail et la direction vicieuse de la société.

Parmi les vices de la société, je signale la vie nomade et pastorale; ce vice social est une source de misères. Il occupe de vastes parcours, de vastes territoires sans produits directement alimentaires. Viennent ensuite le luxe, la frivolité, le faste, la dissipation qui ne peuvent rien créer, rien produire d'utile, puis qu'ils dissipent au contraire l'épargne et la force sociale. L'abaissement des salaires, l'oisiveté, une mauvaise hygiène, les habitudes de [illegible], les ordres religieux et l'absolutisme des gouvernements monarchiques ou personnels viennent faire suite aux vices de la société.

La décroissance de la population s'opère: par l'accroissement de la mortalité, par l'invariabilité des naissances ou par leur diminution, la mortalité ne changeant pas son chiffre; sur une disette qui exerce quelquefois cette double influence en diminuant les facultés prolifiques; ou même d'autres fois, sans atteindre le germe générateur elle atteint les individus nés.

Contrairement à ce que quelques statisticiens ont avancé, la guerre ne diminue pas, n'altère pas, les facultés prolifiques; bien au contraire, elle paraît les augmenter. Depuis et même avant le commencement du siècle, on a remarqué que la fécondité est stimulée et augmentée ou activée pendant les guerres étrangères ou les guerres civiles. L'agitation de la vie favorise la fécondation, il en est de même pour les épidémies; après elles, la fécondité paraît augmenter par la suractivité du germe générateur.

Les famines, les grandes et longues disettes, sont les agents les plus actifs, les plus redoutables de la décroissance, de la diminution des populations, parce que généralement elles attaquent les forts comme les faibles, parce qu'elles appauvrissent le tempérament et agissent de cette manière sur les générations à venir. La sodomie entraye considérablement le peuplement de l'Afrique et de presque tous les pays où existent les grands parcours, les nomades, le musulmanisme.

Par l'accaparement des riz du Bengal, Clive, sans répandre une seule goutte de sang, a tué de quatre à cinq millions d'Indous. On peut avancer que Mahmoud, le Gaznévide, Tamerlan, Akbar-Kan, envahissant l'Indoustan, ont versé des torrents de sang, et malgré cela, ils ont tué moitié moins d'hommes que Clive, ce qui prouve évidemment que les grandes destructions sont celles qui attaquent l'homme par la violence indirecte.

L'habitation des grands centres, des villes populeuses, la vie des mines et manufactures, l'oisiveté déréglée, sont aussi des causes de dépeuplement, nous voyons trop souvent les générations des villages, des campagnes, aller s'y éteindre par la privation d'air, par la nourriture insalubre, par la débauche et le développement trop hâtif et prématuré du sens génital.

Une cause frappante de la mortalité des nourrissons confiés par les établissements de bienfaisance en Europe, aux soins mercenaires des nourrices de campagne, ne se trouve-t-elle pas, dans l'alimentation prématurée quelquefois dans la qualité de ces aliments, dans son insuffisance, et, aussi, dans l'alimentation artificielle; elle se trouve également dans le vaccin trop souvent infesté de syphilis (1).

IV

PROPORTION DES SEXES

Les naissances

les garçons et les filles dans les pays froids ou tempérés.

Pendant le cours de la vie il meurt plus d'hommes que de femmes, de telle façon que dans vingt-cinq ou trente années, par exemple, le nombre de femmes est un peu plus élevé que celui des hommes, notamment pour la France. En 1840, la statistique générale de ce pays donnait une proportion de 51 femmes à 49 hommes, tandis qu'à la naissance, on trouve ordinairement, sur plus de 20 millions de naissances, un rapport de 17 garçons à 16 filles, ou, suivant d'autres, 19 garçons à 18 filles ; ce qui, sur un nombre quelconque, donne à la naissance des garçons un excédant d'un seizième, ou d'un dix-septième, sur celle des filles.

Dans les pays chauds, les filles naissent plus nombreuses que les garçons. Les femmes généralement sont plus vivaces que les hommes. — Chez les espèces animales et végétales, les femelles sont plus nombreuses que les mâles. La raison philosophique en est en ce que : un mâle peut suffire à plusieurs femelles.

Une statistique humaine générale démontrerait certainement, qu'indépendamment de la mortalité amenée par la guerre, il naîtrait moins d'hommes que de femmes.

A quel chiffre peut monter la population du globe.

V.

Nous sommes dépourvus de données certaines, nous ne connaissons pas les limites de la population générale du globe, il y a même trop de pays inconnus, et sans être infinies, ces limites sont cependant hors de toute appréciation.

Si nous admettions que toutes les parties de la terre ayant la même fertilité que la Belgique, fussent peuplées autant que ce pays et l'Angleterre, les hommes, au lieu de quatorze cents millions, pourraient atteindre quinze à dix-huit milliards. Ce qui nous porte à dire que le travail, l'amendement et la transformation du sol, avec les grands avantages que procurent la viabilité, un bon hygiène, les libertés commerciales et politiques, le progrès des sciences, des arts et de l'industrie, élèveront la population du globe à un nombre inconnu et inappréciable maintenant ; par cette raison que la puissance créatrice, un moyen d'existence de la planète, est indéfinie.

Paris, août 1873.

Matth. DE COSTEPLANE, de Camaïès.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 28 AOUT

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOURD'HUI	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	58 .../.	57 75	...	25 ./.
4 1/2 0/0	83 30 ./.	83 60	30	... ./.
5 0/0 (anc.)	91 37	91 40 ./.	02	... ./.
5 0/0 (nouv)	91 05 ..	91 90 ./.	15 ./.	...

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 28 Août 1873.

PREM. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
58 02	3 0/0 Français	58 05	58 .
92 10	5 0/0 Emprunt (1872)	92 20	92 ..
91 55	5 0/0 Libéré (1871)	91 60	91 40
62 92	5 0/0 Italien	63 10	63 05
... .	Banque de France	4265 ..	... .
... ..	Foncier estampillé	1117 ..	1121 ..
380 ..	Crédit Mobilier	380 ..	381
... ..	Crédit Lyonnais	661 ..	...
... ..		... ..	... ..
421 ..		420 ..	418 ..
851 ..	Orléans	850 ..	853 ..
... ..	Nord	1015 .	1017 ..
907 ..	Paris-Lyon et Médit	908 ..	912 ..
766 ..	Autriche	767 ..	766 ..
421 ..	Lombards	421 ..	416 ..
... ..	Suez	452 ..	452 ..
435 ..	Délégations	435 ..	... ..
... ..	Consolidés	92 3/4	... ..

BONS DU TRÉSOR		
	3 mois à 5 mois	4 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	5 0/0
	A un an	5 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 28 août 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	PROUSSE	SYRIE	Grèce Volo Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
33	Org.	13	»	3	4	2	1	»	8	1	»	1	2776
28	Tram.	1	»	1	5	»	»	»	»	13	»	5	1900
32	Grég.	7	1	»	4	7	»	1	2	7	2	1	2124
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Bob.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
97		24	1	4	13	9	1	1	10	21	2	7	6800
	BALLOTS PESES												
4	Org.	»	1	»	»	»	«	»	2	1	»	»	209
8	Tram.	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	6	425
34	Grég.	1	»	»	«	»	»	»	30	3	»	»	1632
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
46		1	1	»	1	»	»	»	2	31	4	6	2266

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 2312 m
Ballots pesés depuis le 1er du mois.... 1063 m

SAINT-ÉTIENNE, 27 août 1873

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	PROUSSE	PERSE	SYRIE	Poids
13	Organsin	3	»	1	3	3	»	1	»	»	»	2	671 72
16	Trames	»	»	1	1	10	2	2	»	»	»	»	782 21
»	Grèges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
29		3	»	2	4	13	2	3	»	»	»	2	1453 93
	BALLOTS PESES												
5	Organsin	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2	173 08
2	Trames	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	30 01
2	Grèges	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	96 16
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
9		1	»	»	1	3	1	1	»	»	»	2	309 25

19 Décreuseuses..... » Grèges
34 Ouvrées..... 3 Moulinées

AVIGNON, 27 août.

»	Organsins	» »
4	Trames	425 86
6	Grèges	244 31
10	Total	670 17
	BALLOTS PESÉS	
»	Organsins	» »
»	Trames	» »
3	Grèges	131 98
3	Total	131 98

AUBENAS, 27 août.

3	Organsins	327 »
»	Trames	» »
5	Grèges	427 »
»	Ballots pesés	» »
8	Total	754 »
	Opérations de décreusage	» »
	Dernier numéro placé	285 »
	Total du 1er au 27	24440 »

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 27 août.

Les offres en blés indigènes et étrangers sont considérables ; les prix fléchissent et tendent à rendre les affaires assez difficiles.

Les cours varient pour les blés indigènes nouveaux de 38 à 40 50 et pour les blés étrangers de 37 à 40 50 et 41 les 100 kilos en gare Paris.

Les seigles sont bien tenus de 24 75 à 25 les 100 kilos.

Les orges valent, selon qualité, de 24 50 à 25 les 100 kilos.

Les avoines disponibles se paient de 21 50 à 22 50 et le livrable sur les 4 derniers mois 20 fr. les 100 kilos.

En spéculation, les affaires à terme sont très-calmes.

On cote deux prochains, 38 ; 4 derniers, 38 à 37 50 ; 4 mois de novembre, 37 50 à 37 ; 4 premiers 37 les 100 kilos.

Les transactions en farines sont complétement nulles :

On cote farines 8 marques, courant, et deux prochains, 84 50 à 84 25 ; 4 derniers, 83 50 à 83 ; 4 mois de novembre, 82 25 à 81 75.

Farines supérieures, courant, 82 50 ; 2 prochains, 82 50 à 82 75 ; 4 derniers, 81 75 à 81 50 ; 4 mois de novembre, 81.

Les huiles de colza ont baissé :

Disponible, courant et prochain, 88 25 ; 4 premiers, 91 50 ; 4 derniers, 90.

Les huiles de lin, les esprits 3/6 nord fin et les sucres restent sans changements.

Marseille, 27 août.

Blés. — Marché calme.

Ventes générales de la journée d'hier 21,200 hectolitres, dont 14,400 hectolitres à livrer.

Importations de la journée 38,400 hectolitres.

Espagne blanc disponible, poids 100 kilos, 37 75.

Irka Azoff disponible, poids, 128/123, 46 50.

Richelle de Catane à livrer sur septembre, poids 100 kilos, 35 ; dito à livrer sur septembre, poids, 130/126, 47 75.

Richelle Barletta à livrer sur septembre, poids, 130/126, 48 75.

Irka Azoff à livrer sur septembre-octobre, poids, 132/128, 48 ; dito dito sur septembre-octobre, poids, 130/126, 46.

Pologne à livrer sur décembre-janvier, poids, 128/123, 44 50 les 160 litres.

Laines. — On a vendu 36 balles Volo grise à fr. 61 50 les 50 kilos

Cotons. — On a pris 435 balles Cocanada à fr. 67 50 les 50 kilos.

Soies et cocons. — On a vendu 2 balles filature Andrinople à fr. 86 ; 4 balles filature Syrie à fr. 87 50 le kilo.

Havre, 27 août.

Cotons. — Marché calme, prix sans changement.

Ventes 300 balles.

Cafés. — Marché ferme.

On a traité 400 sacs Rio non lavés à 100 fr. les 50 kilos.

Saindoux. — Prix en baisse.

On a vendu 100 tierçons marque Wilcox à 51 les 50 kilos.

Suifs. — Marché faible.

On a traité 90 fûts à livrer, suifs de bœufs de la Plata.

Liverpool, 27 août.

Cotons. — Ouverture du marché.

Ventes probables d'aujourd'hui, 15,000 balles. Marché très-ferme.

Importations, 6,000 balles.

Bordeaux, 27 août.

Vent sud.

Hier soir on a traité les affaires suivantes :

Cafés. — 500 sacs Haïti à 110, 400 sacs Gonaïves 111, 110 sacs Rio non lavé à 107, 250 sacs dito dito à 107 les 50 kilos.

Indigo. — 48 caisses Madras et 116 caisses Kurpah, à prix restés secrets.

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15

Collége de Tournus

Enseignement secondaire classique et enseignement spécial. — Cours préparatoires aux diverses écoles de l'Etat et notamment à celles des Arts et Métiers, à l'école Centrale lyonnaise, etc., etc.

95 admissions ont été obtenues jusqu'à ce jour. — Lors de la dernière promotion aux arts et métiers, sur 11 candidats 10 ont été reçus. — Ateliers de forges et de menuiserie dans l'intérieur de l'établissement. — Demander immédiatement le prospectus détaillé. 1504

A VENDRE
CHIEN DE CHASSE
Race épagneule, âgé de 3 ans, chassant très-bien dans les marais.
S'adresser au bureau du journal.

L'AMI de L'HOMME
ou la Médecine mise à la portée de tous
Ce traité curieux et très-intéressant est le livre par excellence de la famille. (3e édition) — Prix, 2 fr. — A la librairie Méton, rue de Lyon, 37, à Lyon. 1331

A LOUER DE SUITE
Place Morand, 2, au 5
APPARTEMENT DE 2 PIÈCES
Avec balcon, ayant vue sur la place.
S'adresser au concierge, ou à M. Targe, rue de Lyon, 28.

IMPRIMERIE A. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me MASSON, notaire à Annecy, de Me TOCHON, avoué à Annecy, et Me CHAPUIS, avoué à Lyon.

Adjudication

au sept septembre mil huit cent soixante-treize, à deux heures, en l'étude dudit Me Masson, notaire,

D'UNE SUPERBE VILLA

style Louis XIII, avec clos de la contenance d'un hectare cinquante-deux ares, située à Annecy, sur les bords du lac, avenue d'Albigny.

Mise à prix.. 50,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Annecy, à Me Masson, notaire, et Tochon, avoué, et à Lyon, à Me Chapuis, avoué. 1448

Etud de Me GAGNEUX, huissier, rue Grenette, 32, à Lyon.

Le samedi trente août mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place de la Baleine, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une grande quantité de marchandises saisies, telles que : toile, calicot, mouchoirs de poche, nouveautés pour robe, mérinos noir, confections, etc., etc. 1515

Le samedi trente août courant, à dix heures du matin, sur la place Kléber, à Lyon, il sera procédé à la vente de banques à dévider, détrancanage, fuseaux, pendule, balance, tables. 1514

Etude de Me P. GINET, huissier, cours de Brosses, n. 16, à Lyon.

Le samedi trente août mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, à Lyon, sur la place du Pont-de-la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et aux comptant d'objets mobiliers saisis consistant en : tombereau, chariot, bois de lit, chevalets, plateaux, bois de service, agrès et outils de maçon, etc., etc. 1516

Etude de Me PINGEON, huissier.

Le dimanche trente-un août courant à onze heures du matin, sur la place Bissardon, à Caluire, lieu du Clos-Bissardon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis, tels que : table, chaises, poêle, commode, métier à tisser la soie, mécanique armure, remisses et quantité d'autres objets.

Le même jour et à la même heure sur la place publique de la commune de Pierre-Bénite, il sera également vendu aux enchères : une très grande quantité de produits chimiques fabriqués, tels que : nitrate de plomb, sulfate de soude, cristaux de soude, acétate de plomb, etc., etc., et divers objets, tels que : voitures, chevaux, foin, paille, avoine, chaudrons en cuivre, cuves, charbon, bureaux, canapé, fauteuils, chaises, candélabres, pendule, glace, et quantité d'autres objets. 1517

Etude de Me COTTET, huissier, 59, rue de Lyon.

Le dimanche trente-un août courant, à onze heures du matin, il sera procédé quai de Cuire, commune de Caluire, à l'entrée du pont de l'Ile-Barbe, à la vente de divers fûts, un demi-muid vin du midi, 50 bouteilles madère, 100 bouteilles vin vieux rouge, broes, baquets, marchons, etc., etc 1513

UNE MAISON DE SOIERIES
en gros, de Francfort-sur-Mein, désire prendre en commission des étoffes en soie et velours de fabrication lyonnaise. — S'adresser sous les initiales n° 8 33, à l'agence de publicité de *Rudolf Mosse, à Francfort-sur-Mein.* 1511

Goudron Barnoud
LIQUEUR
CONCENTRÉE ET TITRÉE
Cette préparation, qui jouit d'une supériorité incontestable sur tous les produits similaires, est journellement prescrite par les médecins dans les affections catarrhales, les inflammations de la vessie et de la matrice, les infections du larynx, les bronchites, etc., comme dépuratif dans toutes les maladies de la peau.
Le Gacon : 2 fr.

Sirop Barnoud
Contre la toux et les irritations de poitrine. Le sirop pectoral Barnoud doit ses propriétés calmantes aux principes végétaux qui le composent. On l'emploie avec un succès assuré dans toutes les irritations de poitrine, les rhumes, grippes, toux, catarrhes, bronchites, oppressions, coqueluche, etc.
Le meilleur auxiliaire du sirop Barnoud est la *Pâte Béchique.*
Le flacon : 2 fr.
La boîte de Pâte : 1 fr.
Dépôts dans les meilleures pharmacies et à la pharmacie BARNOUD, rue de Lyon, 3, Lyon. 5114

CHEMIN DE FER BERNE-LUCERNE

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Une mise au concours est ouverte pour l'exécution des travaux de la ligne SCHUPFHEIM-LUCERNE spécifiés dans le tableau suivant :

LOT.	LONGUEUR	TERRASSEMENTS.			MURS de SOUTÈNEMENT	PONTS				AQUEDUCS et PASSAGES		TRAVAUX D'ENDIGUEMENT	TRAVAUX de CHAUSSÉE	BALLASTAGE
NUMÉRO.	MÈTRES.	TERRE.	ROCHE.	TOTAL.	MÈTRES CUBES.	NOMBRE		OUVERTURE	MÈTR. CUBES	NOMBRE	MÈTR. CUBES	MÈT. COURANTS	MET. CARRÉS	MÈT. CUBES
		m. cub	m. cub.	m. cub.										
5	6.245	65.450	21.190	86.640	600	1	Pont sur l'Ent'e.	30	600	56	2 850	430	14.550	9.450
6	8.070	65 100	66 250	131 350	220	1	Pont sur l'Emme	35	600	65	4 350	1.200	17.200	12.450
7	8 600	69.200	26.800	96.000	2.500	1 1	id. id. Pont sur le Rümetigbach.	33 14	800	32	780	1.700	14.900	13.500
8	9.152	105.700	7.850	113 550		1	Pont sur le Renggbach	14	200	23	840	1.000	13 750	14.000
TOTAL	32.067	305.450	122.090	427.540	3.320	5	Ponts	126	2 200	176	8.820	4.330	60.400	49.400

Les plans, profils et cahier des charges peuvent être examinés soit au bureau central à Berne (place de l'Ours, 242, soit au bureau des sections d'Entlebach (pour les lots 5 et 6), à Malters (pour les lots 7 et 8). Les offres pourront être faites pour tout ou partie de ces travaux sur des formulaires à retirer aux bureaux sus-mentionnés, elles devront contenir les prix fondamentaux et ceux de transport et être adressées cachetées sous le titre « *Offre pour travaux* », jusqu'au 15 septembre 1873, à la direction du chemin de fer Berne-Lucerne, à Berne.

Berne, le 23 août 1873.

Pour la direction du chemin de fer Berne-Lucerne :
Le Président, MEYER.

1510

UN NÉGOCIANT
en **vins et spiritueux**, à **Paris**, voulant donner une plus grande extension à son commerce, désire trouver une commandite de quinze à vingt mille francs dont une partie en marchandises.
Ecrire *franco* poste restante B. F. D., à Paris. 1358

TARMAVASSI Brochure, rue Ferrandière, 6

A VENDRE un fonds de Magasin de Blanc et de Confection situé rue de Lyon. — S'adresser au bureau du journal. 1422

UNE DAME alsacienne, très au courant des travaux de lingerie, désirerait se placer comme dame de compagnie.
S'adresser à madame veuve Deslandes, chez madame Baumlé, rue Dubois, 10.

DÉPURATIF DU SANG
Le sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.
A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5. 111

A VENDRE un cheval carrossier, très-doux, âgé de 8 ans.
S'adresser, rue St-Dominique, n. 3. 1440

UN JEUNE HOMME bien recommandé, demande une place dans une **maison de gros** pour les expéditions. S'adresser sous les initiales A. F., n° 9, rue de Diedenheim, à Dornach (Alsace). 1416

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des nerfs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl.
RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon*

BOURSE DE PARIS — *Mercredi 27 août (de midi à 3 h. 1/2.*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	57 65	58 ..
jouissance janvier	31	57 70	58 02
0/0 Empr. j. août	cpt	91 10	91 37
jouiss. nov.	31	91 30	91 55
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 59 p.	cpt	91 70	92 05
5 Jouiss. 16 août	31	91 80	92 10
4/12 0/0 j. 22 sept.	cpt	83 50	83 30
Banque de France	cpt	4265 .	4265 ..
Comptoir d'escompte	cpt	550 ..	... ..
	31	... .	542 50
Crédit agricole	cpt	... ..	458 75
Crédit foncier	cpt	790 ..	785 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	792 75
Société générale alg.	cpt	480 .	482 50
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	... ..	655 .
Crédit mobilier	cpt	373 75	380 ..
500 fr. j.	31	377 50	380 ..
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	... ..	550 ..
Société générale	cpt	568 75	568 75
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	... ..
Crédit lyonnais	cpt	... ..	... ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	... ..	... ..
Est	cpt	513 75	513 75
500 fr. j. nov.	31	512 50	513 75
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	900 ..	900 ..
500 fr. j. novembre	31	902 50	907 50
Midi	cpt	595 50	597 50
500 fr. j. juillet	31	... ..	600 ..
Nord	cpt	... ..	1005 ..
400 fr. j. juillet	31	1013 .	1012 50
Orléans	cpt	846 25	850 .
500 fr. j. octobre	31	852 50	851 25
Ouest	cpt	852 50	532 50
500 fr. j. octobre	31	... .	.
Gaz	cpt	708 75	707 50
250 fr. j. octobre	31	705 25	710 ..
Cie transatlantique	cpt	288 75	285 ..
500 fr. j. juillet	31	287 50	237 50
Canal de Suez	cpt	451 25	451 25
500 fr. j. janvier	31	451 25	452 50
Suez. — Délégations	cpt	435 .	432 50
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	19 7/8	20 1/4
Jouissance juillet	31	... ./.	... ./.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	106 7/8	... ./.
Jouissance novembre	31	... .	... ./.
Italien 5 0/0	cpt	62 60	62 75
Jouissance janv.	31	62 84	62 92
Dette turque 5 0/0	cpt	52 .	52 50
Crédit foncier d'Autriche	cpt	... ..	880 ..
500 fr. jouiss. janvier	31	875 ..	875 .
Crédit mob. espagnol	cpt	422 50	423 75
500 fr. j. janvier	31	422 50	421 25
Autrichiens	cpt	768 75	765 ..
500 fr. jouiss. janv.	31	766 25	766 .25
Autrichiens nouveaux	31	... ..	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	... .	425 ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	423 75	421 25
500 fr. jouiss. nov.	31	423 75	... ..
Nord de l'Espagne	cpt	83 ..	... ..
500 fr. — J. janv. 1865	31	... .	. .
Romains. — J. oct. 1865	31	99 50	99 2

OBLIGATIONS		Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.		440 ..	440 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.		211 50	211 25
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		410 ..	410 50
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.		445 .	445 ..
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.		282 75	283 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.		252 ..	251 50
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.		82 50	82 ..
Ville de Lille 1860 — avril.		91 50	.. ..
id. id. 1868 — janv.		.. ..	.. ..
Ville de Roubaix		35 ..	34 50
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars		.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv		... ..	.. ..
Foncières 4 0/0 j. novem.		445 75	450 ..
id. id. 10e id.		86 50	87 ..
id. id. 1863 id.		430 ..	430 .
id. 3 0/0 id.		415 ..	.. ..
id. 10e id.		84 ..	84 ..
Communales mai		355 ..	357 50
id. 5e id.		68 ..	71 ..
Aigér. 6 0/0 r. à 450 f. j. août.		406 ..	106 25
Id. 5 0/0 juin.		410 ..	410 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.		... ..	.. ..
— 6 0/0 r. 600 fr.		367 50	367 50
Rb. 1250 f.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... .	... ..
	Rouen 47-49, 5 0/0. juin	... ..	... ..
	Havre 1854, 5 0/0 septem	890 .	... .
	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	... ..	... ..
	Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	... ..	.. ..
Est	5 0/0, r. à 650 fr. juin.	436 25	... ..
	Bâle 5 0/0, g. p. l'Est janv.	... .	... ..
625	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	... .	480 .
	Bourbonnais janvier	276 ..	273 25
	Médit. 1852-55, gar. id.	285 ..	285 50
	Nord id.	280 ..	279 50
	Orléans id.	275 50	275 ..
	Victor-Emman. gar. oct.	271 50	272 50
	Grand-Central anvier.	272 50	273 ..
	Genève 1855 id.	... .	272 ..
	id. 1857 id.	... ..	265 ..
	Lyon 3 0/0 oct.	284 ..	283
	Lyon fusion janvier.	271 50	272 50
	Lyon 1856 oct.	271 75	272 ..
	Ouest, g. p. l'Etat janvier.	272 ..	270 50
	Midi, g. p. l'Etat id.	271 ..	271 ..
	Est, g. p. l'Etat juin.	269 75	269 70
	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	268 50	270 ..
	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	272 50	271 ..
	Charentes id.	256 .	256 .
	Vendée id.	237 50	237 50
	Romains juillet.	165 50	166 50
	Saragosse id.	192 ..	191 ..
	Pampelune avril.	... ..	... ..
	Nord de l'Espagne sept.	181 ..	189 ..
	— rev. var. oct. 71	118 ..	... ..
	Portugais janvie	212 50	211 ..
	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	... ..	267 50
	Gaz parisien, int. 25 fr.	420 ..	420 .
	Transatlant., int. 25 fr. 500	309 50	... ..
	Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	457 .	457 ..
	Dettes d'Italie, int. 27 fr. 50	... ..	... ..

BOURSE DE LYON — *Jeudi 28 août (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	58	58 .	58 10	58	58 07
Coupures	57 90	d 10	..	d 50	. .
Porteur	.. .	d 25	..	d 1	. .
5 0/0 lib. 1871.	..	91 75	..	..	..
Coupures	91 75	d 25	..	d 50	. .
5 0/0 Emp. 1872	92 15	92 30	92 32	92 20	92 20
Coupures	92 15	d 10	92 45	d 25	92 35
Libérées	.. .	d 25	..	d 50	. .
4 1/2	.. .	...	..	...	...
Ob. Trés. 6 0/0	520 ..	520 .	...	...	...
		d 5		d 10	
Italien	. ..	63 20	...	..	63 25
Coup. 1000	.. ..	d 10	...	d 50	. .
— 100-50	.. .	d 25	...	d 1	. .
Ob. ville de Paris	251 25	...	...	...	...
— 250 f. p.	.. .	d 5	...	d 10	...
Crédit mobilier	.. .	380	...	..	...
	.. ..	d 5	...	d 10	...
— Lyonnais	660 ..	662 .	...	..	361
		d 5	...	d 10	...
Banque de Paris	.... ..	... .	d 10	...	...
Chem. fer Orléa.	... ..	...	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Paris-Lyon-Mé.	903 ..	906 .	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Société Autrich	... .	766 87	...	..	766 .
		d 5	...	d 10	...
— nouvelles	...	...	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Lombards-Vénit	423 .	421 .	...	..	423 12
		d 5	...	d 10	...
Mobilier Espagn.	... ..	...	...	...	...
		d 5	...	d 10	...
Canal Suez	453 .	453	..	...	...
		d 5	..	d 10	...
Délégations	... .	...	...	...	...
		d 5	...	d 10	...

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports.
	d 10	d 25	d 50	d 1	
3 0/0	... ..	...	...	...	...
5 0/0	au 15	93 10	...	...	...
— 1872	... .	... .	93 30	92 85	...
	au 15	... .	...	...	...
Italien	... .	...	...	...	...
	d 5	d 10	d ...	...	...
Obl. Trésor	...	...	...	...	...
Crédit Mobilier	... .	...	...	...	...
— Lyonnais	...	...	...	...	...
Ch. fer Orléans				...	...
Paris-Lyon-Méd	...			...	...
Autrichien	..			...	...
Sud Lombard	. .			...	...
Mobilier espag	. .			...	...
Canal Suez	.			...	...

ACTIONS	Dr Prix	OBLIGATIONS	Dr Prix
Gaz.		Ville de Lyon 1854-56	930 ..
Lyon	... ..	Ville de Lyon 1859	443 .
Guillotière	... ..	Ville de Lyon 1865-67	... ..
Trois villes du Midi	... ..	Ville de Lyon 1870	... ..
Saint-Etienne	... ..	Ville de Lyon 1871	512 50
Vérone	... ..	Ville de Lyon 1872. a. lib.	445 .
Florence	... ..	Ville de Lyon 1872. Lib	... ..
Dijon	... ..	Département du Rhône	... ..
Bayonne	... ..	Ville de Paris 1865	... ..
Tarare	... ..	Ville de Paris 1869	283 ..
Limoges	... ..	Ville de Paris 1872. lib.	... ..
Clermont	... ..	De la Loire	995 ..
Usines à Gaz réunies	... ..	Rhône-et-Loire 4 0/0	465 ..
Du Puy	... ..	Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Fonderies		Paris à Orléans 3 0/0	... .
Fond. et Forg. de Terre-Noi.		Paris-Lyon-Méd. j. janvier	272 75
la Voulte et Bessèges	... ..	— — j. octobre.	272 25
De l'Horme	... ..	Paris-Lyon 5 0/0	... ..
De Pont-Evêque	... .	Méditerranée 3 0/0	... ..
Du Creusot	960 ..	Midi	... .
H. F., For. et Aciéries de la		Croix-Rousse	... ..
mar. et des ch. de fer. anc	552 50	Dombes, Sud-Est	... .
Id. nouv.	... .	— Bons 160 p.	463 .
De Fourchambault	622 50	— — lib.	... .
H. F. de Franche-Comté	... .	Victor-Emmanuel, 63	... .
Forg. de C. et Commentry	... .	Bons Lomb., r. 1873	... .
Aciéries et F. de Firminy	... .	— — r. 1872-1874	... .
H.-F. de Givors	... .	— — r. 1876	... .
Aciéries de Saint-Etienne	... ..	— — r. 1877 et 1878	527 59
Mines		Lombards 3 0/0	251 50
De la Loire	... .	id. nouv.	256 50
De Montrambert	566	Chemins de fer Romains	166 25
De Saint-Etienne	363	Saragosse	191 50
De Rive-de-Gier	164 .	Nord de l'Esp. priorité	180 75
Ro